RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

aupa

AGENCE D'URBANISME
PAYS D'AIX - DURANCE

Porter vos idées,
oser se réinventer

L'Agence

- LE MOT DU PRÉSIDENT
  P.7
- LES TERRITOIRES D'INTERVENTION DE L'AUPA
  P.8
- L'AUPA, OUTIL D'INGÉNIERIE PARTENARIAL ANCRÉ DANS LA DURÉE ET LE GRAND TERRITOIRE
  P.9
- LES INSTANCES DE L'AUPA
  P.10
- BILAN D'ACTIVITÉ 2021
  P.12
- L'ÉQUIPE
  P.14

Les missions 2021

ÉCONOMIE & TERRITOIRES
P.18

HABITAT & MODES DE VIE
P.32

MOBILITÉS
P.42

PAYSAGES & PROJET URBAIN
P.52

PROSPECTIVE & DYNAMIQUES TERRITORIALES
P.66

STRATÉGIES TERRITORIALES & FONCIÈRES
P.76

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE
P.88

Les partenaires

- LES MEMBRES DE DROIT
  P.99
- LES PARTENAIRES ASSOCIÉS
  P.99
- LES MEMBRES ASSOCIÉS
  P.100
- LE RÉSEAU FNAU
  P.102

Le mot du président

L'année 2021 restera dans les mémoires pour la nécessaire adaptabilité dont nous avons dû tous faire preuve. Elle n'en a pas été moins riche quant aux changements que nous avons pu conduire et aux projets que nous avons pu accompagner !

De nouveaux adhérents sont venus rejoindre les territoires fondateurs que sont la ville d'Aix en Provence et les communes du Territoire du Pays d'Aix, ainsi que les partenaires majeurs que sont l'Etat, la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur, et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ainsi, aux côtés de 4 communautés d'agglomération : Durance-Luberon Verdon Agglomération, Gap-Tallard-Durance, Arles-Crau-Camargue-Montagnette, Provence-Alpes Agglomération, de la communauté de commune du Sisteronais-Buëch, du Pôle d'Equilibre Territorial du Pays d'Arles, du Parc Naturel Régional du Verdon, et des nombreuses communes qui les composent, nous comptons désormais parmi nos adhérents les Communautés de communes du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et de Serre-Ponçon, et les communes de Sisteron, Cadolive, Velaux et Embrun.

> *Nous restons attachés à contribuer à tous les degrés d'élaboration de vos schémas stratégiques de planification et d'apporter une aide à la décision pour vos projets urbains, ou une expertise adaptée aux problématiques d'aménagement et de valorisation de vos territoires.*

Ce fort ancrage auprès des communes et des territoires de proximité, nous a invité à modifier nos statuts pour que leur représentativité soit inscrite dans nos instances.
Nous restons attachés à contribuer à tous les degrés d'élaboration de vos schémas stratégiques de planification et à apporter une aide à la décision pour vos projets urbains, ou une expertise adaptée aux problématiques d'aménagement et de valorisation de vos territoires.

Notre réseau de partenaires s'est aussi enrichi d'années en années : Etablissement Public Foncier PACA ; Action Logement, Institut Régional d'Aménagement, Aix-Marseille-Université, Observatoire Immobilier de Provence, Syndicat Intercommunal des Hauts de l'Arc, Pays d'Aix Développement, etc.

2022 s'engage avec un programme de travail toujours plus ambitieux et plus varié, grâce aux attentes de ces nombreux adhérents !

Nous trouverons, malgré les difficultés liées désormais aux modalités de rencontres, les moyens pour renforcer nos liens.
Votre confiance renouvelée au fil des années, participe à notre rayonnement au travers de nos collaborations.

Ensemble, nous porterons vos idées et oserons nous réinventer !

Sophie Joissains

Les territoires d'intervention de l'Aupa

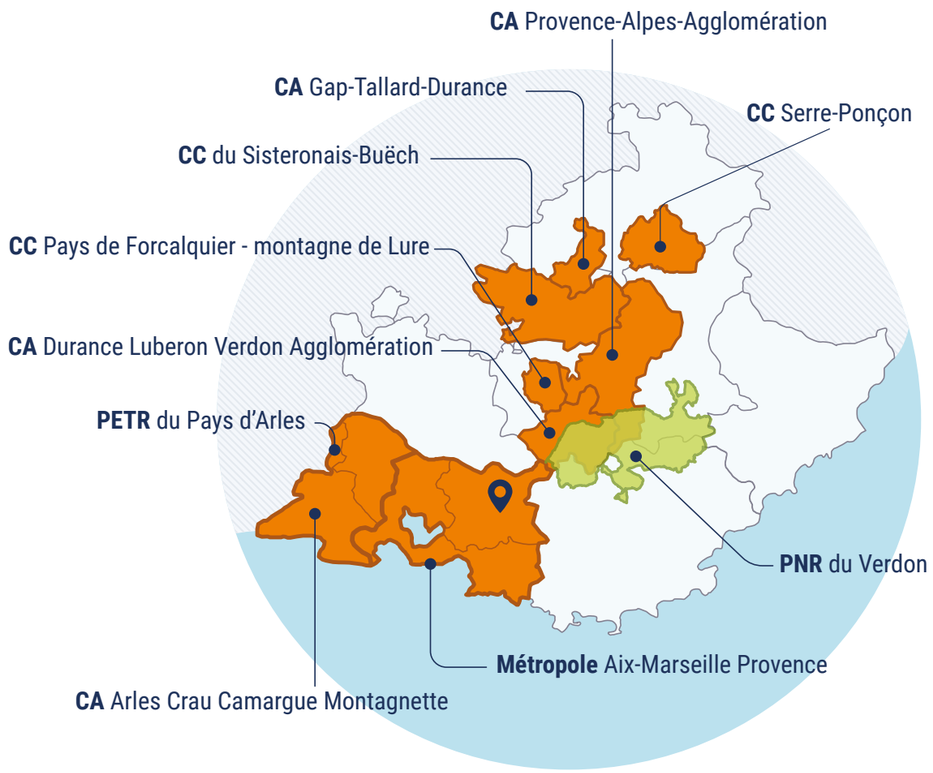

L'Aupa, outil d'ingénierie partenarial
ancré dans la durée et le grand territoire

L'agence apporte une aide stratégique à la décision en matière d'urbanisme et veille à la cohérence des politiques publiques, pour tendre vers un aménagement plus harmonieux des territoires.

Conformément à son statut d'association régi par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, ses partenaires sont l'État, les structures intercommunales (Métropole, Communautés d'Agglomération, de communes, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) et les communes du territoire qu'elle couvre.

L'agence adhère depuis sa création à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui regroupe 49 organismes publics d'études et de réflexions sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. Réseau d'échanges et de rencontres sur les questions urbaines, la FNAU permet aux élus locaux, professionnels de l'urbanisme et à ses 1 650 techniciens de mutualiser les informations, connaissances et expériences.

Le champ d'action de l'Aupa n'a cessé de s'élargir depuis sa création en 1978.

L'agence apporte une aide stratégique à la décision en matière d'urbanisme et veille à la cohérence des politiques publiques, pour tendre vers un aménagement plus harmonieux des territoires.

Son territoire d'intervention recouvre plus de 2 millions d'habitants en 2021 et s'étend d'Arles à Gap, avec pour adhérents 33 communes, 8 intercommunalités ainsi que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et le Parc Naturel Régional du Verdon.

L'État est un des partenaires historiques de l'Aupa, au travers notamment d'un programme partenarial entre l'État et les Agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Ville d'Aix-en-Provence, et plus tard la Communauté du Pays d'Aix, est l'autre partenaire historique de l'agence, rejoints par le Pays manosquin, le Pays d'Arles, la région de Gap en 2017 et enfin Provence Alpes Agglomération, Arles Crau Camargue Montagnette et le PNR du Verdon en 2019.

Avec la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2016, l'Aupa a élargi son territoire d'intervention, s'appuyant sur une convention de partenariat Métropole / Agences d'urbanisme (Agam - Aupa) autour d'un programme de travail métropolitain.

Depuis 2015, l'Aupa a également élargi son partenariat au travers d'une Convention triennale signée entre les Agences d'urbanisme et la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur et renouvelée en 2018.

Composée d'une équipe souple et réactive d'une trentaine de personnes, l'Aupa intervient ainsi à différentes échelles et en toute indépendance sur les thématiques de l'urbanisme et de la planification, de l'habitat, des déplacements, de l'économie, de l'environnement, du paysage, des équipements, de l'enseignement supérieur et de la recherche, etc.

Les instances de l'Aupa
au 1er janvier 2022

L'ASSEMBLÉE GENERALE

Le représentant de l'État :
M. Jean-Philippe d'ISSERNIO (DDTM13)

Le représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :
M. Guy BARRET

Le représentant de la Communauté d'Agglomération DLVA :
M. Jérôme DUBOIS

Le représentant de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance :
M. Gérald CHENAVIER

Le représentant du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles :
M. Hervé CHERUBINI

Le représentant de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération :
M. Gérard PAUL

Le représentant de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette :
M. Lucien LIMOUSIN

Le représentant du Parc Naturel Régional du Verdon :
M. Antoine FAURE

Le représentant de la communauté de communes du Sisteronais Büech :
M. Philippe MAGNUS

Le représentant de la communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure :
M. Christian CHIAPELLA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les représentants de la Ville d'Aix-en-Provence :
Mme Sophie JOISSAINS
M. Jean-Louis VINCENT
Les représentants de la Métropole AMP :
Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE
M. Loïc GACHON
M. Gérard BRAMOULLE
M. Pascal MONTECOT
M. David YTIER
M. Jean-David CIOT
M. Roger PELLENC
M. Frédéric GUINIERI
Mme Karima ZERKANI-RAYNAL,
Les représentants de l'État :
DREAL PACA : Mme Corinne TOURASSE
DDTM 13 : M. Jean-Philippe d'ISSERNIO

Les représentants des EPCI et communes autres que la Ville d'Aix-en-Provence et le Pays d'Aix :
M. Jérôme DUBOIS, Vice-Président de DLVA
M. Gérald CHENAVIER, Vice-Président de Gap Tallard Durance
M. Hervé CHERUBINI, Vice-Président du PETR du Pays d'Arles
M. David GEHANT, Président du Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Mme Chantal EYMEOUD, Maire d'Embrun
M. Jean-Pierre SERRUS, Maire de La Roque d'Anthéron
M. Serge PEROTTINO, Maire de Cadolive
M. Philippe CHARRIN, Maire de Vauvenargues
M. Daniel GOUIRAND, Adjoint au Maire de Fuveau
M. Laurent BONHOMME, Adjoint au Maire de Vinon-sur-Verdon

Les représentants des Communes adhérentes :

Aix-en-Provence : M. Gérard BRAMOULLE
Le Brusquet : M. Gilbert REINAUDO
Bouc-Bel-Air : M. Richard MALLIE, Maire
Cabriès : Mme Amapola VENTRON, Maire
Coudoux : M. Guy BARRET, Maire
Curbans : Mme Laurence ALLIX, Maire
Eguillles : M. Robert DAGORNE
Embrun : Mme. Chantal EYMEOUD
Fuveau : M. Daniel GOUIRAND
Gréasque : M. Michel RUIZ, Maire
Gréoux les Bains : Mme Michèle COTTRET
Jouques : Mme Anne de Lauradour
Lambesc : M. Louis Hervé TRELLU
La Roque d'Anthéron : M. Jean-Pierre SERRUS, Maire
Le Puy Sainte-Réparade : M. Jean-David CIOT, Maire
Le Tholonet : M. Maxime VITALIS
Meyrargues : Mme Peggy MAGNETTO
Manosque : Mme. Valérie PEISSON
Mimet : M. Gilles FEDERIGHI
Pertuis : M. Roger PELLENC, Maire
Peyrolles-en-Provence : M. Olivier FREGEAC, Maire
Puyloubier : M. Frédéric GUINIERI, Maire
Rognes : M. Luc CLAVIER
Saint Antonin sur Bayon : Mme Véronique MICHEL
Saint-Marc-Jaumegarde : M. Régis MARTIN, Maire
Trets : M. Jean-Christophe SOLA
Vauvenargues : M. Philippe CHARRIN, Maire
Venelles : Mme Marie SEDANO
Vinon-sur-Verdon : M. Laurent BONHOMME
Vitrolles : Mme Pascale MORBELLI

Représentant du CROUS : M. Marc BRUANT
Représentant du Rectorat : M. Eric FLORENT
Repésentant du SIHA : Mme. Marie-France LEFORT
Représentant de la SPLA : M. Gérard BRAMOULLE
Représentant de la Chambre d'Agriculture:
M. Jean-Pierre GROSSO

LE BUREAU

Le Président :
Mme Sophie JOISSAINS

Le Vice-Président :
M. Jean-Louis VINCENT

Le Trésorier :
Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Le Secrétaire :
M. Loïc GACHON

FNAU

Le représentant de l'Aupa :
M. Jean-David CIOT

Bilan d'activité

2021

Cette année 2021 a encore été profondément marquée par la crise sanitaire.

La montée en puissance dans l'utilisation des outils de travail à distance (utilisation d'autres ordinateurs par internet, partage de fichiers, visioconférences, ...) ainsi qu'une attention soutenue au suivi des projets, et aux situations particulières de chaque salarié, ont permis à l'Agence de rester très productive et d'assurer son plan de charge. Cette adaptation est rendue possible par le soin continu porté par l'Agence à l'équipement et l'utilisation des nouvelles technologies informatiques.

Pour la deuxième année consécutive, la réactivité et la souplesse de l'Agence lui ont permis de limiter les impacts de cette crise sanitaire sur le programme de travail 2021 et un potentiel report sur l'exercice suivant.

L'Aupa poursuit son pilotage d'une démarche nationale en lien avec l'Agence d'Urbanisme de Pau Bayonne portant sur l'élaboration d'un atlas des centres villes en collaboration avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme. L'objectif de cette démarche originale et innovante est de mesurer les dynamiques à l'œuvre dans 3100 centres de villes françaises.

Au-delà de l'importance que revêt pour l'Aupa chacune des 91 actions qu'elle a réalisées en 2021, l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix, avec la production de quatre Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques, 70 OAP sectorielles, l'actualisation du diagnostic territorial alimenté par des études complémentaires, l'analyse du MOS et l'accompagnement à la communication technique et l'animation, a représenté l'investissement majeur de 2021.

Le renouvellement des chartes des Parcs Naturels Régionaux, la réalisation d'importantes études en matière d'habitat pour nos partenaires Alpins et le Pays d'Arles ou l'élaboration des schémas stratégiques métropolitains ont également marqué cet exercice par le volume de travail qui y a été consacré. Sans oublier une forte augmentation de l'accompagnement de proximité à l'échelle des communes avec notamment des études urbaines de plus en plus liées à la question de la revitalisation des centres.

Enfin, l'amélioration continue de notre site internet entièrement renouvelé, simple, clair, lisible et ergonomique, la publication mensuelle de notre newsletter permet à tous un meilleur accès à nos travaux et une meilleure information sur la vie de l'Agence.

Les projets et l'ensemble des actions de l'Agence demeurent forcément et fortement interrogés par cette crise qui appelle une accélération de la transition environnementale, donc des débats et négociations nécessaires à sa mise en œuvre. Mettre en œuvre des villes, villages et territoires durables, c'est penser leur futur de manière transversale et intégrée à différentes échelles pour mener cette transition. L'Aupa possède les qualités pour répondre à ce défi, entre technique et politique, expertise et prospective, proximité communale et vision régionale. Elle peut éclairer la décision publique et aider ses membres à comprendre les changements à l'œuvre et définir de nouveaux modèles de développement pour leurs territoires, à l'heure de la sobriété foncière.

Plus que jamais notre ambition est de :

Porter vos idées,
oser se réinventer

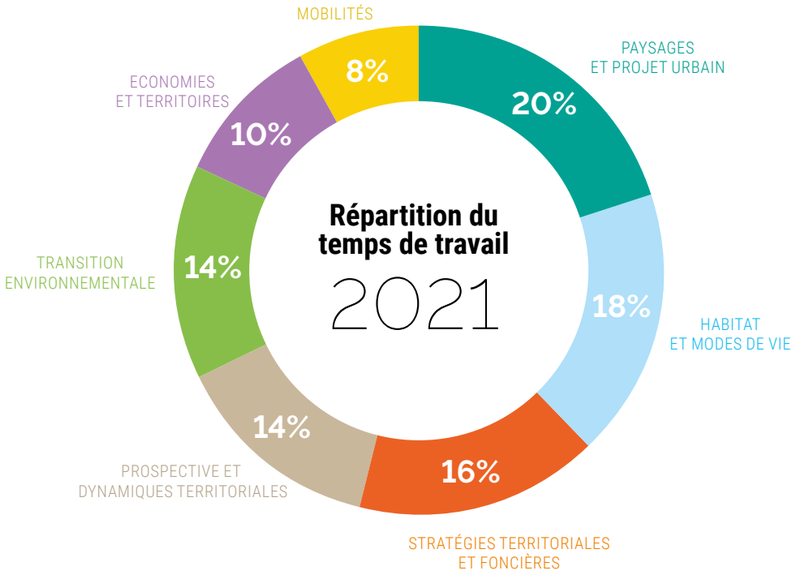

30 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

4000 JOURNÉES D'ÉTUDE

10 NOUVEAUX ADHÉRENTS

10% D'OBSERVATION ET D'ANTICIPATION

L'équipe
au 31 décembre 2021

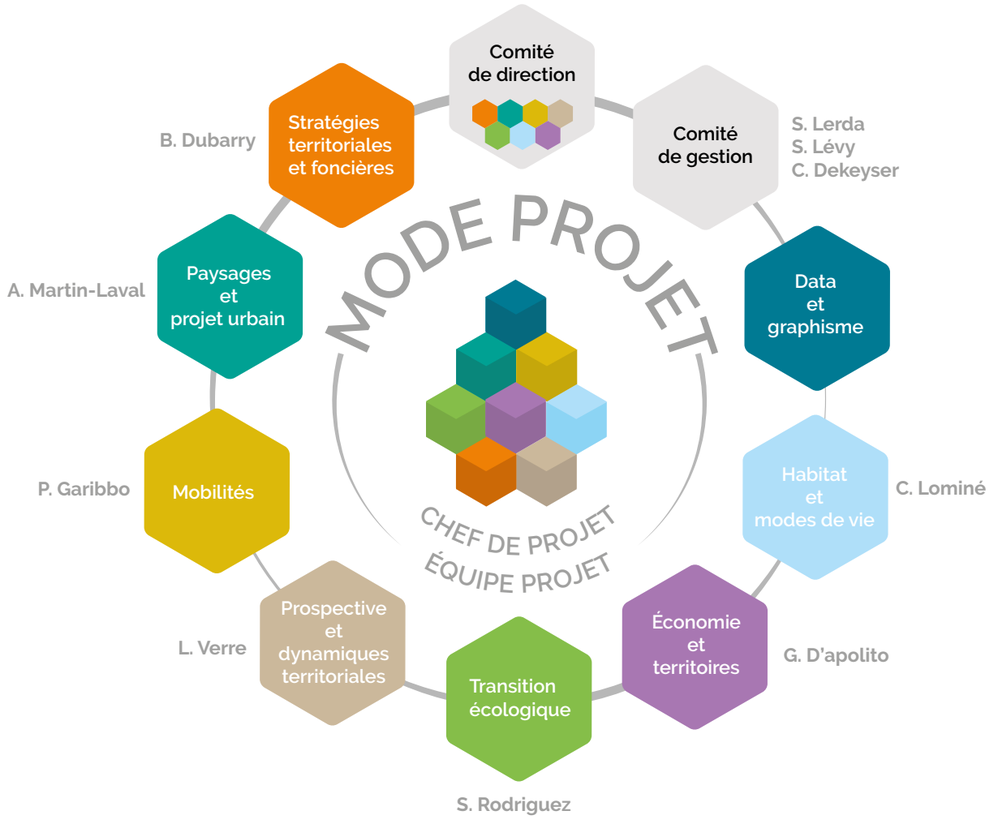

Amandine Martin-laval
RESPONSABLE ATELIER
PAYSAGES & PROJET URBAIN

Blandine L'huillier

Julie Colin

Manon Louet

Olympe Rieu

Ludovic Verre
RESPONSABLE ATELIER
PROSPECTIVE &
DYNAMIQUES TERRITORIALES

Maï Dinhvanni

Doriane Frolich

Yolaine Monteil

Gilles D'apolito
RESPONSABLE ATELIER ÉCONOMIE
& TERRITOIRES

David Lolo

Patrick Garibbo
RESPONSABLE
ATELIER MOBILITÉS

Camille Quéméneur

Bastien Dubarry
RESPONSABLE ATELIER STRATÉGIES
TERRITORIALES & FONCIÈRES

Sophie Chevalier

Coralie Tache

Sabrina Rodriguez
RESPONSABLE ATELIER
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Axel Bonnardel

Adeline Le Meur

Olivier Pallier

Camille Lominé
RESPONSABLE ATELIER
HABITAT & MODES DE VIE

Fabien Delorme

Mathilde Stassart

Aurélie Mailland

Luc Garnier

Sébastien Silvestre

Jérôme Ghera

Paul Wojdowski

Corinne Dekeyser

Stéphane Lévy
DIRECTEUR ADJOINT

Serge Lerda
DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Paysages & projet urbain
- Prospectives & dynamiques territoriales
- Économie et Territoires
- Mobilités
- Stratéries territoriales & foncières
- Transition environnementale
- Habitat & modes de vie
- Fonction support
- Comité de gestion

ÉCONOMIE & TERRITOIRES

Les deux grandes composantes de l'atelier sont d'une part **la connaissance de l'économie locale**, une fonction qui relève essentiellement de l'observation et d'autre part l'**accompagnement des collectivités dans la définition de leurs politiques économiques**. La transversalité est au cœur des travaux de l'atelier, l'objectif étant d'**orienter la politique économique dans une recherche de cohérence** avec des enjeux plus larges d'aménagement du territoire. Les échelles territoriales et les thématiques abordées sont très diverses : **benchmarks** internationaux et nationaux, implication dans **la définition des documents de planification** du niveau régional au niveau communal, **études spécifiques sur des secteurs à enjeux**. L'atelier aborde de nombreuses thématiques économiques qui relèvent de la compétence des collectivités, telles que le **commerce**, l'**immobilier tertiaire**, le **foncier productif** ou l'**accompagnement des filières structurantes**. Au-delà de la connaissance de l'existant, l'approche prospective des sujets est essentielle pour **anticiper les évolutions économiques ou sociétales** à l'œuvre et orienter les choix. Économie ET territoires car **la traduction spatiale des politiques publiques est au cœur des travaux** de l'Agence. L'Atelier s'est récemment étoffé pour intégrer une fonction « ressources » dont les missions de **veille** et d'**expertise** permettront de structurer un fond de données utiles à l'ensemble des ateliers de l'Agence et de monter en compétence sur leur exploitation cartographique. Cette fonction est essentielle dans un environnement où le volume et la diversité des données mobilisables ne cesse de croître et exige des compétences spécifiques.

ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS DU PAYS D'AIX

L'Atlas des Zones d'Activités du Pays d'Aix est une coproduction de l'Aupa et de la CCIAMP. Il dresse un portrait des principaux espaces économiques du territoire ainsi que des espaces de développement potentiels.

En 2020, les espaces d'activités du Pays d'Aix occupent 3 000 hectares, accueillent 13 500 établissements et 83 500 emplois, soit un emploi salarié sur deux. Si l'industrie, le commerce de gros et le BTP y sont les plus représentés, les espaces d'activités sont loin d'être exclusivement dédiés à ces fonctions, le tertiaire supérieur et le commerce s'y déploient aussi largement.

Dans un contexte de rareté foncière, ce constat milite en faveur d'une affectation plus fine du foncier, un axe de travail qui sous tend les travaux du PLUi en cours d'élaboration.

Lien vers la publication

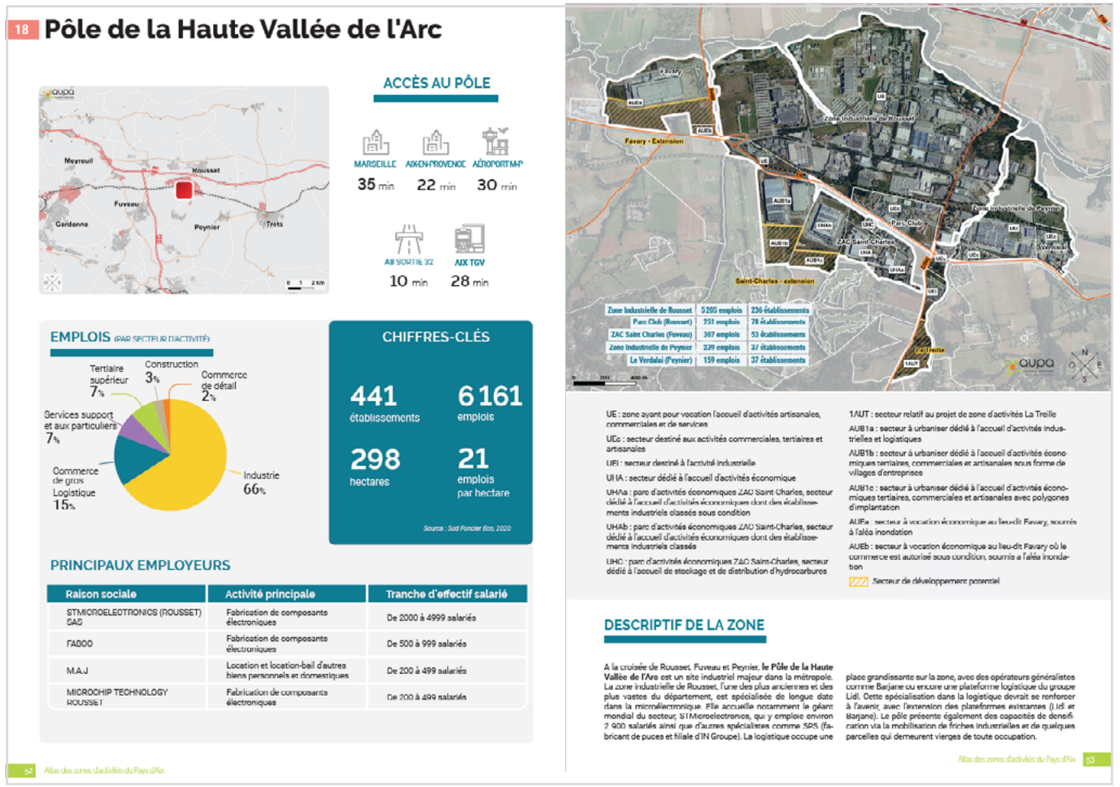

Extraits de l'Atlas des zones d'activités du pays d'Aix

© Aupa

MÉTROBAROMÈTRE AMP : UN OUTIL POUR POSITIONNER LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

À la demande de la direction « projet métropolitain » de la métropole, l'Aupa et l'Agam ont été missionnées pour proposer un outil permettant à AMP de mieux connaitre le positionnement de son territoire parmi le concert des métropoles nationales. Le tableau de bord, appelé « Métrobaromètre, constitue à la fois un diagnostic territorial et une boussole pour accompagner les politiques publiques. Il positionne le territoire par rapport aux autres métropoles françaises sur huit grandes thématiques et mobilise pour cela une centaine d'indicateurs. Chaque thématique fait l'objet d'une fiche de situation (en 2017) et d'évolution sur dix ans (2007-2017) pour les données disponibles sur longue période. Ainsi, le tableau de bord constitue un référentiel pour suivre les évolutions à venir et permet de déterminer l'influence des politiques sectorielles menées par AMP sur les tendances observées dans le passé.

Le constat auquel amène ce tableau de bord sur la situation métropolitaine et son évolution sur 10 ans est plus que mitigé. Il objective le portrait d'un territoire que l'on sait en difficulté, pointe les sujets les plus sensibles, permet de mieux appréhender l'imbrication des défis à relever, met en lumière les facteurs les plus limitants, les freins au développement, le manque d'efficience dans le fonctionnement du territoire. Cette analyse comparative confirme la bonne dynamique économique à l'œuvre localement. Créatrice d'emplois et de richesse, elle a permis de contenir la montée de la précarité et du chômage mais cette amélioration reste largement insuffisante au regard d'une situation sociale dégradée.

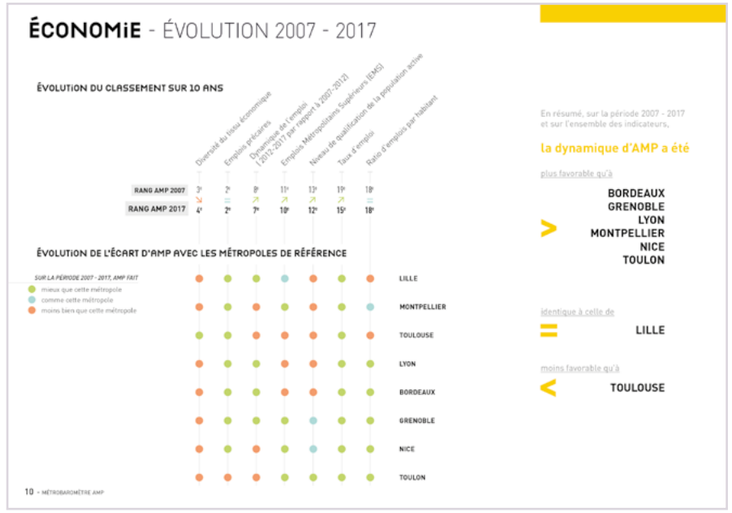

Métrobaromètre économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence

© Aupa/Agam

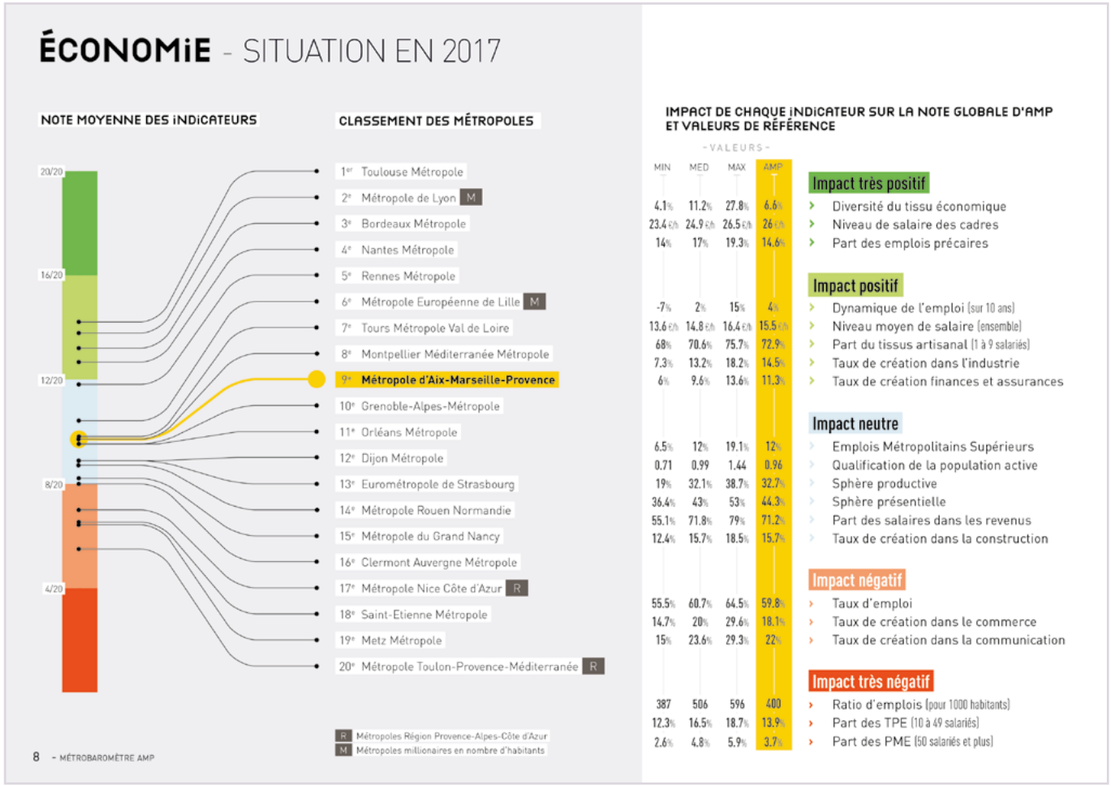

SPATIALISATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN PAYS D'AIX

Promulguée en 2021, la loi Climat-Résilience portant lutte contre le dérèglement climatique pose un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Pour cela, il est prévu, entre autres leviers, de diviser par deux la consommation d'espaces par rapport à la dernière décennie et donc d'établir un mode de développement plus vertueux que par le passé.

Moteur de l'emploi dans la métropole Aix-Marseille-Provence sur la dernière décennie, le Pays d'Aix est aujourd'hui confronté à la fois à l'objectif de réduction de la consommation d'espaces et à une raréfaction du foncier. Ces constats questionnent d'une part sur les leviers à mobiliser pour conserver une croissance économique forte et incitent d'autre part à une plus grande optimisation des ressources foncières entre les différents secteurs d'activités. Ce rapport a ainsi vocation à éclairer ces réflexions dans le cadre du PLUi. Il s'attache dans un premier temps à objectiver le fonctionnement et les dynamiques économiques à l'œuvre sur le Pays d'Aix. Il formule dans un deuxième temps des propositions de stratégie économique et de spatialisation au regard des secteurs de projets identifiés sur le territoire.

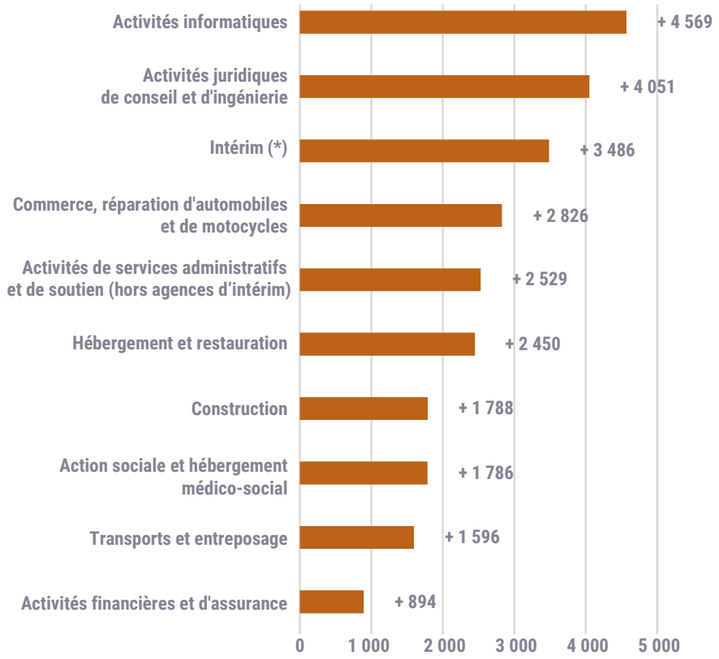

Le classement des 10 secteurs les plus créateurs d'emplois dans le Pays d'Aix entre 2009 et 2019 (NACE38)

Source : Acoss, données au 31 décembre 2009 - 2019

(*) Le secteur de l'intérim est ici étudié à part

CARTE DE L'ARMATURE ÉCONOMIQUE DU PAYS D'AIX

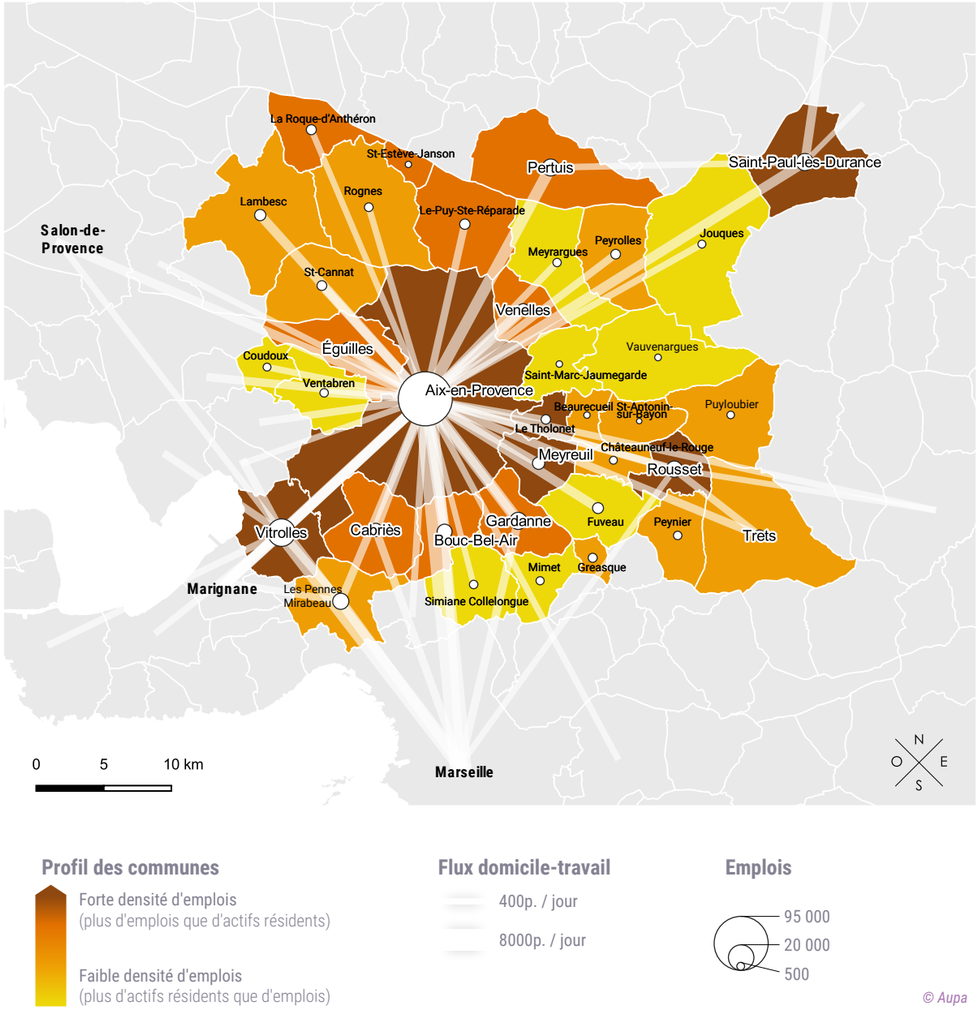

Profil des communes

Forte densité d'emplois (plus d'emplois que d'actifs résidents)

Faible densité d'emplois (plus d'actifs résidents que d'emplois)

Flux domicile-travail

400p. / jour

8000p. / jour

Emplois

95 000

20 000

500

© Aupa

L'OFFRE FONCIÈRE ÉCONOMIQUE ACTUELLE ET A VENIR SUR LE BASSIN MINIER DANS LE CADRE DU PACTE DE TERRITOIRE GARDANNE MEYREUIL

Suite à la décision du gouvernement d'arrêter l'exploitation des quatre dernières centrales à charbon dont celle de Gardanne Meyreuil, l'État a proposé, pour chacun des sites, des réflexions partenariales pouvant se concrétiser dans des « projets de territoire », afin de créer rapidement de nouvelles dynamiques économiques, sociales et écologiques en profitant en particulier des opportunités que représente la transition énergétique et écologique. Le pacte pour la transition écologique et industrielle du territoire de Gardanne Meyreuil est le cadre dans lequel se construisent ces réflexions et s'élabore ce projet de territoire.

En 2021, l'Aupa a accompagné les travaux de la commission industrie du pacte, avec comme fil rouge l'identification du foncier économique disponible ou à venir sur les communes de l'ancien bassin minier de Provence. Les différents sites de développement potentiel ont été analysés, tout comme les disponibilités foncières résiduelles dans les espaces d'activité de ce bassin.

Ces travaux ont permis d'engager des études pré opérationnelles sur les espaces les plus stratégiques pour le développement industriel, et de connaitre plus finement les espaces de petite taille mobilisables afin de répondre à la diversité des demandes d'implantation.

Gardanne, analyse du foncier

Source : Fichiers fonciers 2019, PLU communaux, Tournée des communes, PPRN, PPRM, PPRI, BD TOPO 2020 (bassins)

Zonage PLU en vigueur :
- U à destination économique
- AUc, AUs à destination économique

Analyse foncière :
- Parcelle potentiellement mobilisable
- Surface potentiellement mobilisable hors contrainte de constructibilité
- Parcelles contiguës de plus d'un hectare

Risques forts, contraintes de constructibilité :
- Inondation
- Aléa minier
- Mouvement de terrain
- Incendie
- Prescriptions (espace boisé classé, emplacement réservé, marge de recul...)

Servitudes d'utilité publique :
- Pipeline hydrocarbures
- Gazoduc

ICPE
- NS - Non Seveso
- SSB - Seuil Bas (Seveso III)

ANALYSE DU FONCIER RÉSIDUEL EN ZONE UE : GARDANNE - ALTEO - ZI AVON

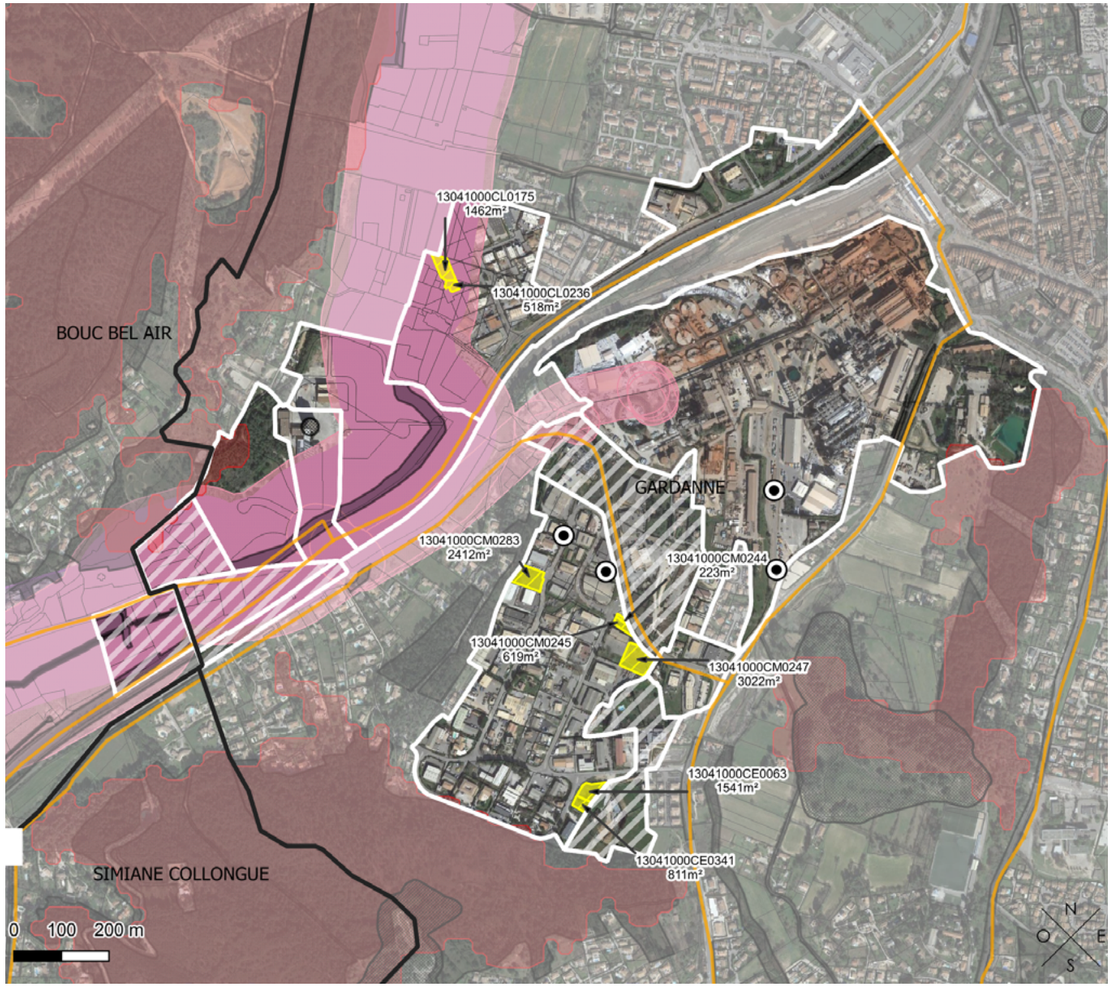

LA REDYNAMISATION COMMERCIALE À GRÉOUX-LES-BAINS

L'appareil commercial de Gréoux-les-Bains se concentre principalement le long de la rue Grande et sur une partie de l'avenue des Marronniers. La rue Grande est une rue piétonne connaissant un dynamisme différencié entre une partie Est attractive et une partie Ouest qui souffre de dévitalisation commerciale, malgré la forte fréquentation touristique de la ville.

La commune de Gréoux-les-Bains à sollicité l'Aupa sur cette question de dévitalisation commerciale avec comme objectif d'imaginer des solutions pour améliorer cette situation.

Le travail a consisté à poser un diagnostic sur le fonctionnement commercial et urbain de Gréoux-les-Bains et de proposer des axes de revitalisation possible et des outils pour y parvenir.

Le diagnostic commercial a permis de mieux appréhender la répartition de l'offre, sa concentration ou son éparpillement, les types de commerces sous représentés et susceptibles de contribuer à une revitalisation du centre ancien. D'autres solutions, autres que commerciales ont aussi été envisagées pour redynamiser le secteur (tiers lieu, maison du curiste, offre de services...)

Le diagnostic sur le fonctionnement urbain nous a quant à lui amené à proposer des actions et aménagements complémentaires, à même de favoriser la fréquentation du centre.

FONCTIONNEMENT URBAIN: LES DÉPLACEMENTS VERS LE CENTRE - GRÉOUX-LES BAINS

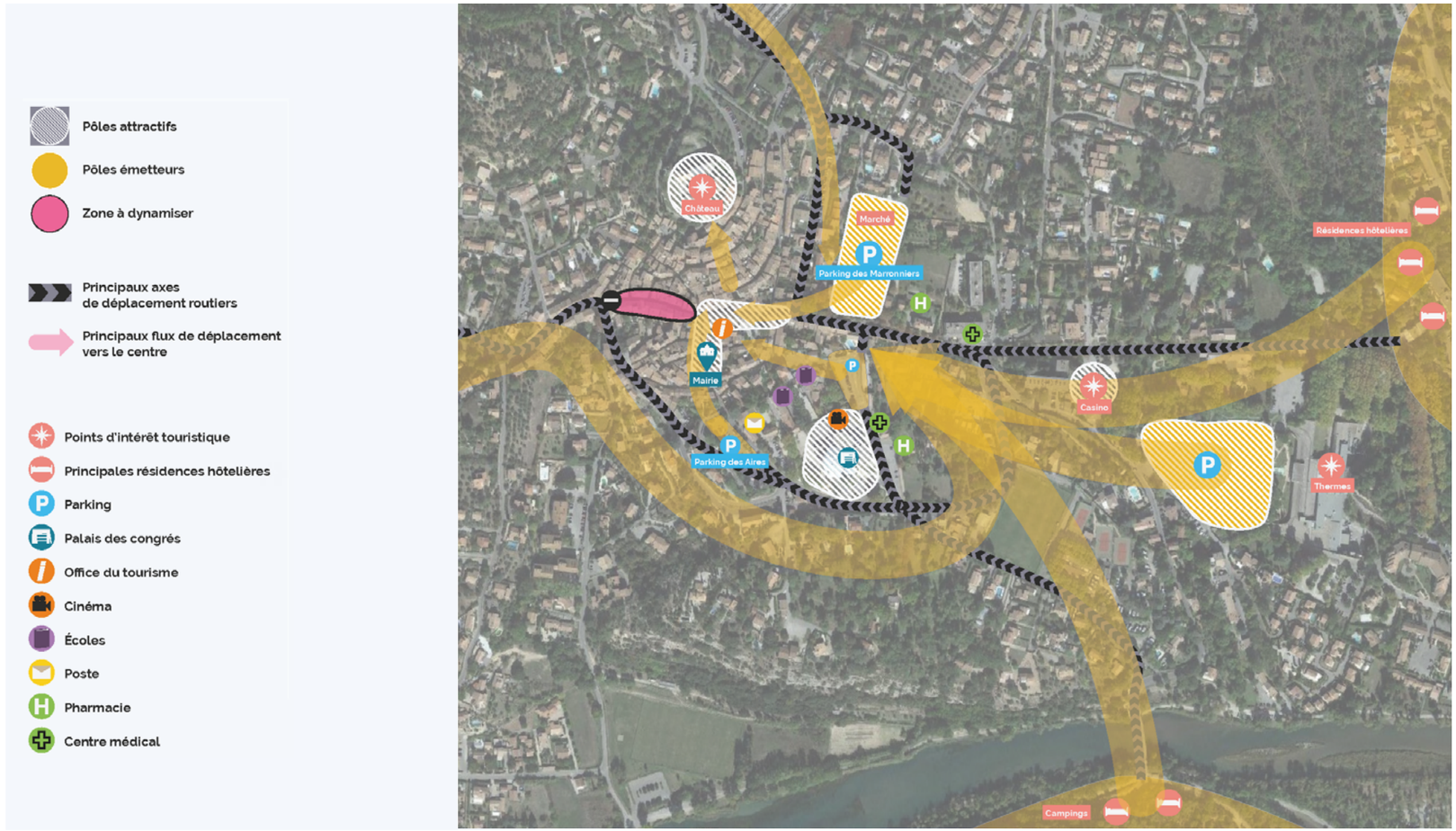

Fonctionnement urbain: les déplacements vers le centre - Gréoux-les-Bains

Source: INSEE BPE. 2021 - © Aupa

PÉRIPHÉRIES COMMERCIALES

Dans le cadre de l'élaboration du SDUC de la métropole, la question du devenir des grandes zones commerciales périphériques est apparue comme un enjeu majeur car ces espaces peuvent être appelés à muter dans leurs fonctions. La désaffection des grandes zones commerciales part les consommateurs, le développement du e-commerce et les besoins croissants de logistique urbaine, la rareté foncière pour l'implantation d'activités productives, d'équipements, d'habitat, d'espaces de loisirs… sont autant de facteurs pouvant accélérer cette mutation.

L'Aupa et l'Agam ont mené une analyse de 33 des plus grandes polarités commerciales de la métropole, afin de mieux connaitre leur situation, leur propension à muter vers d'autres fonctions :

- Analyse des dynamiques commerciales récentes pour savoir s'il y a déprise commerciale ou pas (permis de construire, CDAC accordées, estimation de la vacance commerciale);
- analyse de la diversité du tissu économique de ces zones qui pour certaines sont mixtes (entre commerce et activités productives), afin de savoir à quel niveau de diversification fonctionnelle elles se situent;
- analyse de leur positionnement géographique, de leur caractère périphérique, périurbain ou urbain pour savoir si leur accessibilité, leur environnement, leur insertion urbaine leur confère une plus ou moins forte propension à muter, etc.

Cette objectivation de la situation de chaque zone, l'armature commerciale métropolitaine qu'elles dessinent sont des éléments qui alimentent le volet commercial du SCOT métropolitain en cours d'élaboration.

Armature commerciale de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
Typologie des pôles commerciaux

© Aupa

Type de pôle commercial :

- Majeur
- Intermédiaire
- Proximité

Typologie urbaine des pôles commerciaux :

- Centre-ville majeur
- Centre-ville intermédiaire
- Noyau villageois urbain
- Centre commercial en urbain dense
- Périurbain
- Périphérie
- Zone spécifique

ARMATURE COMMERCIALE DE LA MÉTROPOLES AIX-MARSEILLE-PROVENCE. TYPOLOGIE DES PÔLES COMMERCIAUX

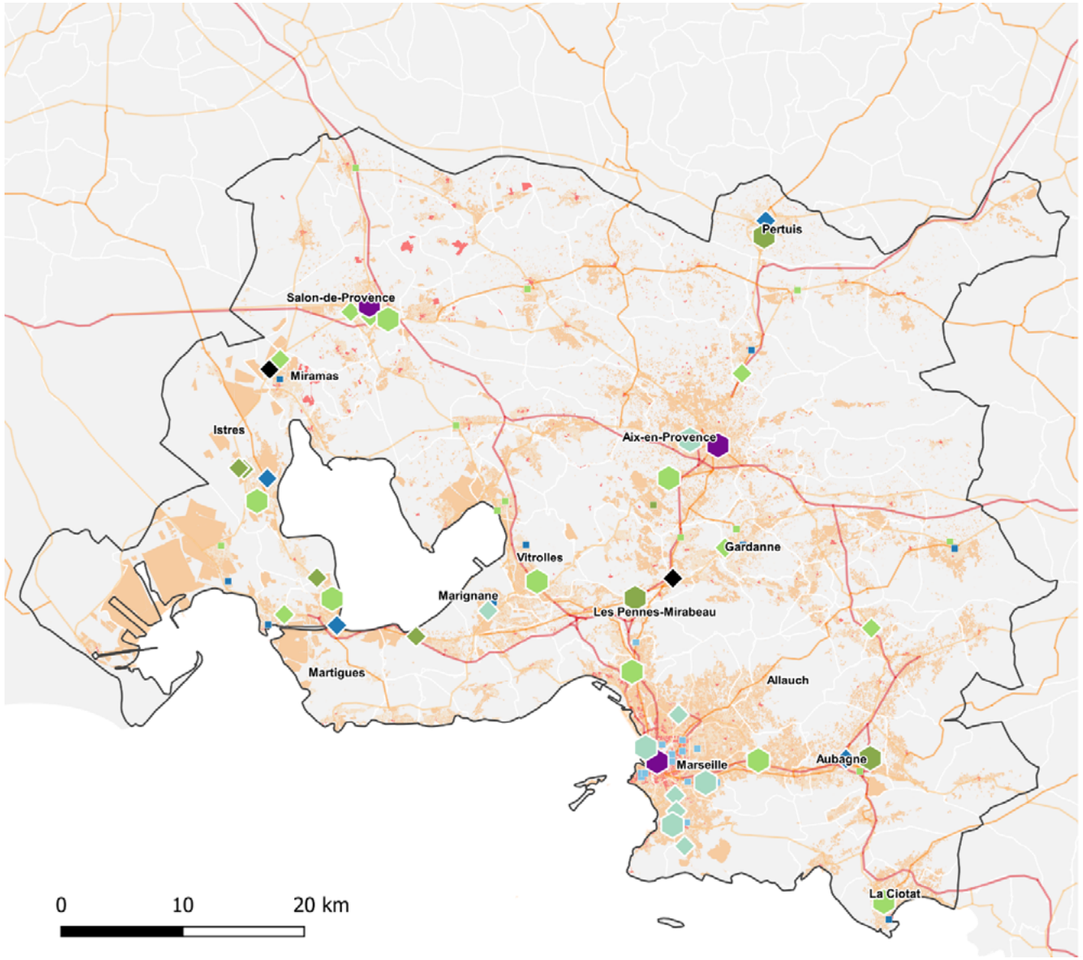

HABITAT & MODES DE VIE

Atelier thématisé au sein d'une agence pluridisciplinaire, l'Habitat fait partie des cœurs de métiers des agences d'urbanisme. Il propose plusieurs types d'interventions. De l'échelle du quartier à l'échelle régionale, accompagné de plusieurs réseaux d'acteurs, l'équipe accompagne ses partenaires pour être un **outil de questionnements** et d'**aides à la définition des politiques publiques**. Les 3 principales familles d'intervention de l'atelier concernent : L'**implication dans les politiques locales de l'habitat**, ainsi que des **éclairages pour leur mise en œuvre** et la **création/amélioration de politiques portées par les collectivités**. Cette implication, au-delà de la réalisation et de l'animation des différentes phases de ces travaux, nécessite un respect de la taille, des enjeux et de la volonté des territoires. La **qualité de l'habitat** : Il s'agit là, d'apporter des solutions existantes ou en cours de développement au niveau local/national/international pour **développer une pédagogie** en matière de **logement et des politiques de l'habitat** à lier avec les **évolutions sociales**, **économiques et climatiques**. L'**observation** pour **éclairer l'avenir** au regard des évolutions en cours, passées et à venir : **permis de construire, offre de logements locatifs sociaux, suivi/accompagnement des opérations, suivi des trajectoires résidentielles des habitants, analyse de la demande en logement, de l'occupation des logement et proposition de méthode** pour savoir qui peut accéder à quoi à l'échelle des territoires, **évaluer les besoins en logement** cela afin d'avoir des informations pratiques pour la mise en œuvre des politiques publiques.

PLH PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

Jeune agglomération créée en janvier 2017 par la fusion de cinq communautés de communes, Provence Alpes Agglomération a engagé l'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) en 2019. Ce document stratégique est l'un des premiers pour cette agglomération de 46 communes, composée de Digne-les-Bains d'environ 16 000 habitants, de trois communes du plus de 2500 habitants, Château-Arnoux-Saint-Auban, les Mées et Peyruis, de 14 communes entre 2000 et 500 habitants et de 28 communes de moins de 500 habitants, dont 10 de moins de 100 habitants.

L'année 2021 a été consacrée à la définition des orientations du PLH et à leur déclinaison en actions opérationnelles et territorialisées. Cette importante étape a mobilisé les équipes communales et intercommunales tout au long de l'année ainsi qu'un comité technique composé de techniciens de Provence Alpes Agglomération, des services de l'Etat, de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance, mais également de la Région Sud et du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Quatre grandes orientations constituent la colonne vertébrale de ce premier PLH pour Provence Alpes Agglomération :

- Orientation 1 : Optimiser les capacités du parc existant / revitaliser les centres;
- orientation 2 : Accompagner un développement résidentiel vertueux;
- orientation 3 : Répondre à la diversité des besoins en matière de logement et d'hébergements;
- orientation 4 : Piloter et animer la politique locale de l'habitat.

14 actions, à ce jour en cours de validation, découlent de ces grands axes. La mise en œuvre de ces actions à engager sur les 6 années du PLH sera réalisée par l'agglomération et les partenaires du PLH.

© Aupa

PLH GAP-TALLARD-DURANCE

Un comité de pilotage s'est tenu en juillet 2021 pour présenter le diagnostic habitat et foncier, partager les enjeux et les orientations du PLH avec les partenaires et acteurs de l'habitat (Préfecture, élus des communes et de l'intercommunalité, services de l'Etat, Syndicat mixte du SCoT, bailleurs sociaux). À la suite de quoi, l'avancée du projet et en particulier ses actions, ont été présentées aux élus communautaires lors de différentes instances de débats et d'échanges.

Des comités techniques composés de l'Agglomération, des services de l'Etat (DDT 05) et de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (Aupa), ont été organisés pour accompagner ces différentes phases, les propositions et résultats. Des échanges ont également eu lieu avec la Région Sud, le Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise et le Conseil Départemental 05.

Les 4 orientations retenues pour la stratégie résidentielle de l'Agglomération de Gap-Tallard-Durance :

- Orientation 1 : Proposer une offre de logements diversifiée pour accompagner une attractivité harmonieuse sur l'ensemble du territoire et permettre aux ménages de réaliser leur parcours résidentiel;
- orientation 2 : Améliorer la qualité des parcs privés et publics pour maintenir leur attractivité et s'inscrire dans un développement durable;
- orientation 3 : Répondre aux besoins des publics spécifiques en renforçant le lien social et en favorisant la mixité générationnelle et sociale;
- orientation 4 : Animer et piloter la politique communautaire de l'habitat.

13 actions opérationnelles ont été déclinées pour répondre à ces grands axes stratégiques.

Le projet de PLH a été arrêté en Conseil Communautaire le 15 mars 2022.

Lien vers la publication

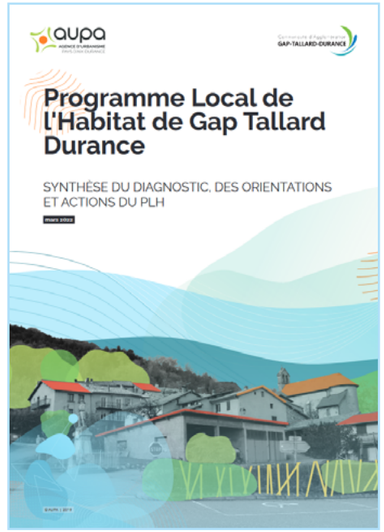

© Aupa

AGGLOMÉRATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE
CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION

Cette convention vise à garantir la mixité sociale dans les attributions des logements sociaux et améliorer l'accueil des personnes les plus fragiles. Elle est un outil de la stratégie développée par la Conférence Intercommunale du Logement d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette créée en 2019 et en constitue la déclinaison opérationnelle.

Il s'agit d'un document contractuel et opérationnel qui comporte des actions pour atteindre les objectifs locaux et nationaux. Cette convention s'appuie sur les capacité d'accueil, les conditions d'occupation et les secteurs géographiques politiques de la ville. Les engagements pris par chacun des acteurs, et en premier lieu les bailleurs sociaux et les réservataires, permettent la mise en œuvre des orientations de la CIL en matière d'attribution et de répartir entre les acteurs présents sur le territoire de l'EPCI, les obligations issues des règles nationales et des orientations décidées localement.

Afin d'élaborer la Convention Intercommunale d'Attribution, l'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette a souhaité favoriser l'expression et la participation de l'ensemble des parties prenantes à la démarche. Pour cela, l'agglomération accompagnée par l'Aupa a organisé une série de rencontres partenariales pour construire collectivement et de manière partagée le contenu de la CIA. Cette série de rencontres s'est déroulée au cours de l'année 2021 sous forme d'échanges bilatéraux, d'ateliers et de réunions plénières.

Ces rencontres ont associé :

- Les élus de l'agglomération;
- les bailleurs sociaux dont les deux principaux, la SEMPA et 13H (58% des logements sociaux d'ACCM) ;
- les communes (CCAS, services logement, politique de la ville) ;
- les collectivités réservataires de logements sociaux (Conseil Départemental, Région…) ;
- les services de l'Etat, représentés par la Sous-Préfecture d'Arles ;
- Action Logement ;
- les techniciens de l'agglomération.

La convention intercommunale d'attribution est conçue comme une feuille de route partenariale visant à affiner les stratégies de peuplement au fur et à mesure que les acteurs acquièrent et partagent une « montée en puissance collective ».

ACCM : Près de la moitié du parc de logements sociaux dans les Quartiers Prioritaires

© Inventaire LLS ACCM 2019

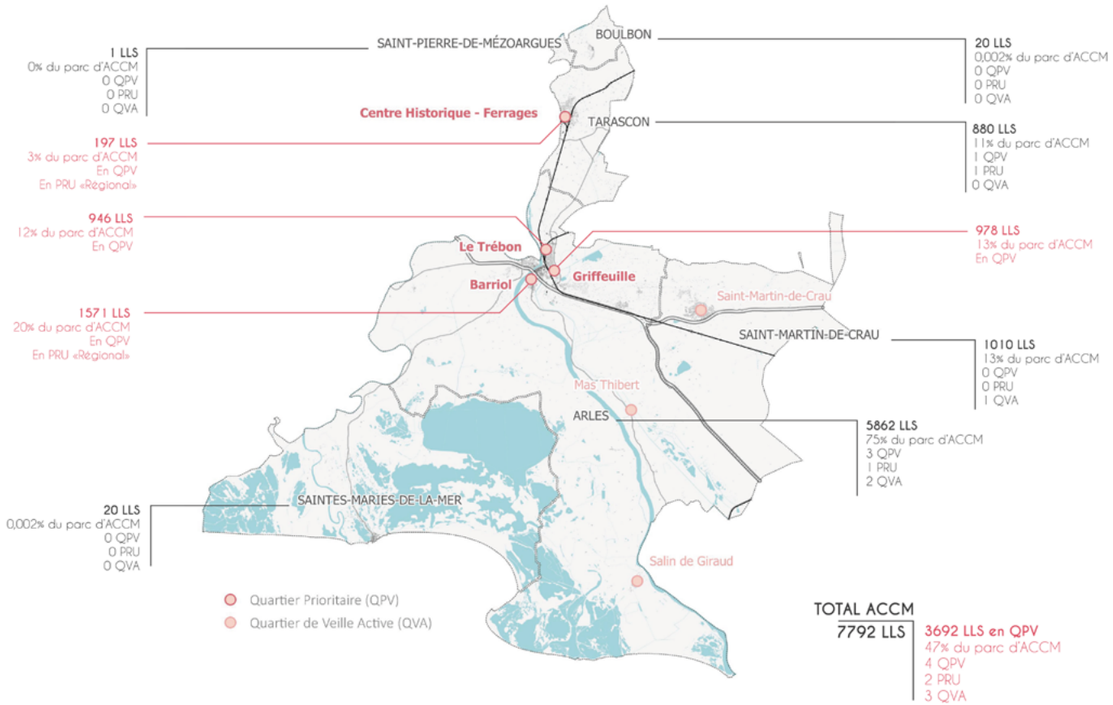

OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT ÉTUDIANT (OTLE)

Les agences d'urbanisme, Aupa et Agam, Aix-Marseille-Université, le CROUS, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la DREAL PACA sont réunis au sein de l'Observatoire territorial du logement étudiant Aix-Marseille-Provence (OTLE AMP) qui a obtenu sa labellisation pour 3 ans.

Cet Observatoire qui couvre la Métropole Aix-Marseille-Provence avec plus de 100 000 étudiants, s'inscrit dans le cadre de la démarche nationale du « Plan 60 000 logements ».

Ce partenariat a pour objectifs de construire un outil statistique de collecte et d'analyse de données performant pour nourrir les politiques publiques locales et d'être un lieu d'échange et de partage pour une meilleure connaissance des enjeux et des problématiques spécifiques au logement étudiant.

Lieu d'échange, l'OTLE a organisé 3 ateliers d'information et de partage en 2021 :

- Outils de communication : comment les rendre plus visibles et plus accessibles aux étudiants;
- identification des besoins résidentiels des étudiants;
- place du logement étudiant dans les document stratégiques métropolitains.

Ces ateliers en webinaire ont rassemblé près de 60 personnes au total (étudiants, gestionnaires et promoteurs de résidences étudiantes, institutions accompagnant les étudiants, collectivités mobilisées pour le monde étudiant...).

Enrichie par ces échanges et les travaux 2020 de l'OTLE (enquête menée sur les résidences étudiantes, benchmark sur les opérations innovantes en matière de logement étudiant...), l'année 2021 a permis d'approfondir la connaissance sur le profil des étudiants et d'engager un travail sur les pistes de développement à privilégier en matière de logement étudiant à l'échelle d'Aix-Marseille Provence. 2021 a également été l'année de création d'une cartographie interactive, destinée à être ouverte au grand public en 2022, qui comprend l'ensemble des résidences étudiantes d'AMP ainsi que les établissements post-bacs.

En savoir plus

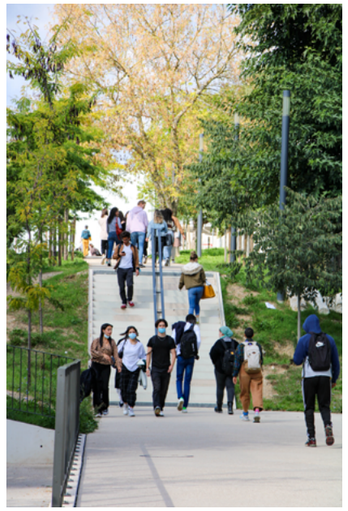

Sortie de l'université Aix-Marseille Campus d'Aix-en-Provence

© Jérôme Ghera

MATINÉE DE L'HABITAT DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMÉRATION

Durance-Luberon-Verdon Agglomération a organisé le 8 septembre dernier la Matinée de l'Habitat avec le soutien de l'Aupa. Lieu d'échange privilégié de travail et de réflexion pour les acteurs de l'habitat professionnels et institutionnels. Cette matinée s'inscrit dans l'élaboration du second PLH de l'agglomération. Plus de 60 personnes étaient rassemblées à Sainte-Tulle sous la présidence du Vice-Président délégué à l'Habitat, Monsieur Jean-Luc Queiras.

Au sommaire :

- Construction neuve : quelle dynamique aujourd'hui et pour les années à venir / Quelles évolutions et quelles alternatives ?
- Quelles interventions sur le parc existant pour répondre aux enjeux de DLVA ?

Organisée sous forme de tables rondes et d'échanges avec les participants, cette matinée a notamment abordé les enjeux de la qualité des logements neufs et de revalorisation du patrimoine existant dans un contexte post-confinement et de sobriété foncière.

En savoir plus

Matinée de l'habitat DLVA

© Aupa

LA 42ÈME RENCONTRE DES AGENCES D'URBANISME CO-HABITONS!

La 42ème rencontre des Agences d'Urbanisme a eu lieu les 1, 2 et 3 décembre 2021 avec pour thématique : « Co-habitons ! » Rendez-vous annuel des élus, des aménageurs publics et privés, des urbanistes et des architectes, des chercheurs et de tous ceux qui sont intéressés par l'évolution et les dynamiques des villes et des territoires, l'Aupa a animé en partenariat avec la FNAU l'atelier « jeunes & séniors vivons ensemble ! ».

L'atelier s'est interrogé sur la mixité entre les différentes générations et sur les initiatives qui accompagnent le vivre ensemble à travers l'espace public et l'habitat. Comment favoriser la proximité, malgré les diversités sociales et culturelles ? Quels usages, quels aménagements, quelles modalités de logements et quelles recommandations pour fabriquer la ville intergénérationnelle et inclusive ?

Cet atelier a également permis un atterrissage en Pays d'Aix sur les pratiques qui favorisent les liens entre jeunes et les personnes vieillissantes à travers le logement (Cf Capsules vidéo disponibles sur le site de l'Aupa) et l'aménagement d'espace public en prenant comme cas d'étude la place Romée de Villeneuve à Aix-en-Provence. Au-delà du traitement de l'espace par des solutions bâties, de revêtement ou de circulation, les participants ont également plébiscité les activités et usages qui facilitent les échanges et les interactions sociales : installation de nouveaux espaces de restauration, valorisation d'espaces libres dédiés à l'expression ludique et artistique dont pourraient se saisir différents organismes du quartier. En ces temps de transition, « la ville doit être la spatialisation de la démocratie »[1].

[1] Luc Gnacaja, « Comment construire le vivre ensemble pour tous ? », 42ème rencontre des agences d'urbanisme FNAU.

En savoir plus

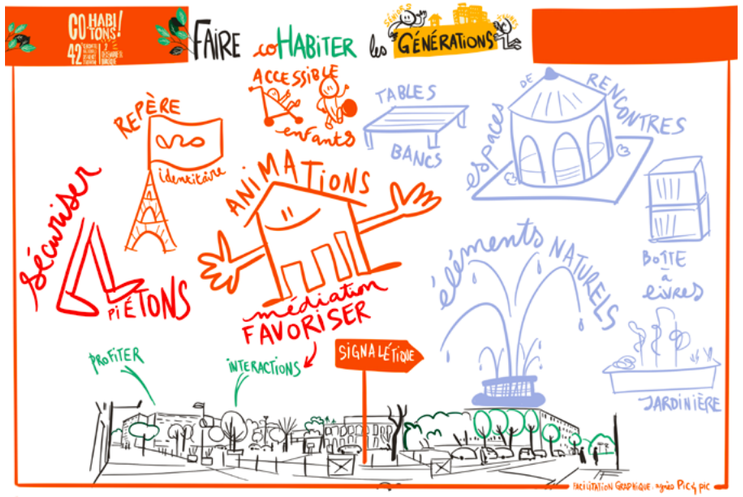

Facilitation graphique
© Agnès Payraudeau Pic&pic

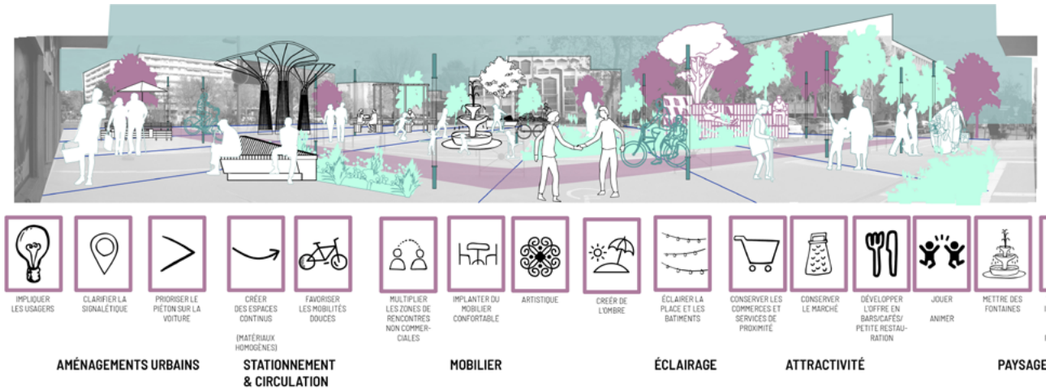

La place aixoise avant et après les intentions proposées durant l'atelier
© Aupa

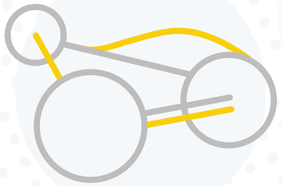

MOBILITÉS

La politique de mobilité constitue **un des piliers de tout projet d'aménagement**, qu'il soit résidentiel ou économique, que ce soit pour des déplacements de proximité ou pour de longs trajets. Son impact sur le développement du territoire est donc très prégnant et participe également à l'**amélioration du cadre de vie** (accessibilité, qualité de l'air…). L'atelier Mobilités de l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance s'attache ainsi à être un **véritable outil d'aide à la décision** auprès des différents acteurs du territoire sur l'ensemble des problématiques liées à la mobilité. Il met tout en œuvre pour apporter un appui stratégique aux collectivités afin de tendre vers une **mobilité durable, solidaire, inclusive et multimodale** qui réponde à l'ensemble de leurs enjeux Les missions au sein de l'atelier sont principalement orientées autour des **politiques stratégiques de mobilité des intercommunalités** : Plans de Déplacements Urbains, Plan Global de Déplacements, Plan Vélo… À une échelle plus fine, nous pouvons également intervenir sur des aspects plus opérationnels avec des **études de stationnements** dans le cadre de projets urbains, des **analyses socio-économiques** de projets de transports, des **analyses de densification** autour de pôles d'échanges, l'**intégration des enjeux de mobilité** sur des aménagements de places de villages… tout ceci en lien avec les autres ateliers de l'agence en mode projet qui est la base de notre manière de faire.

PLAN VÉLO DE MANOSQUE

La commune de Manosque a sollicité l'Aupa pour l'accompagner sur plusieurs études, la revitalisation de son centre-ville, le réaménagement du parc de Drouille et la définition de sa politique cyclable. Un plan vélo a donc été mené en lien avec les autres réflexions, afin de définir, dans les 10 ans, les itinéraires à réaliser pour compléter les aménagements existants et desservir les différents quartiers et pôles générateurs de déplacements, comme le lycée international. Des actions complémentaires ont également été identifiées, afin de mettre en place un vrai système vélo sur la commune, telles que du stationnement, de l'apprentissage, ou encore de la communication.

La mise en place d'ateliers avec des personnes ressources a été primordiale pour la co-construction des actions et des itinéraires à aménager sur la commune. Ils ont rassemblé des membres d'associations du vélo, des professionnels du vélo ainsi que des représentants de la collectivité, du département et du PNR du Luberon.

Enfin, ce travail a permis à la collectivité d'être lauréat d'un appel à projet européen, qui financera une partie des aménagements d'un itinéraire principal du Plan vélo, entre la gare SNCF et le centre historique.

Atelier de participation citoyenne

© Aupa

STRATÉGIE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DES MODES ACTIFS

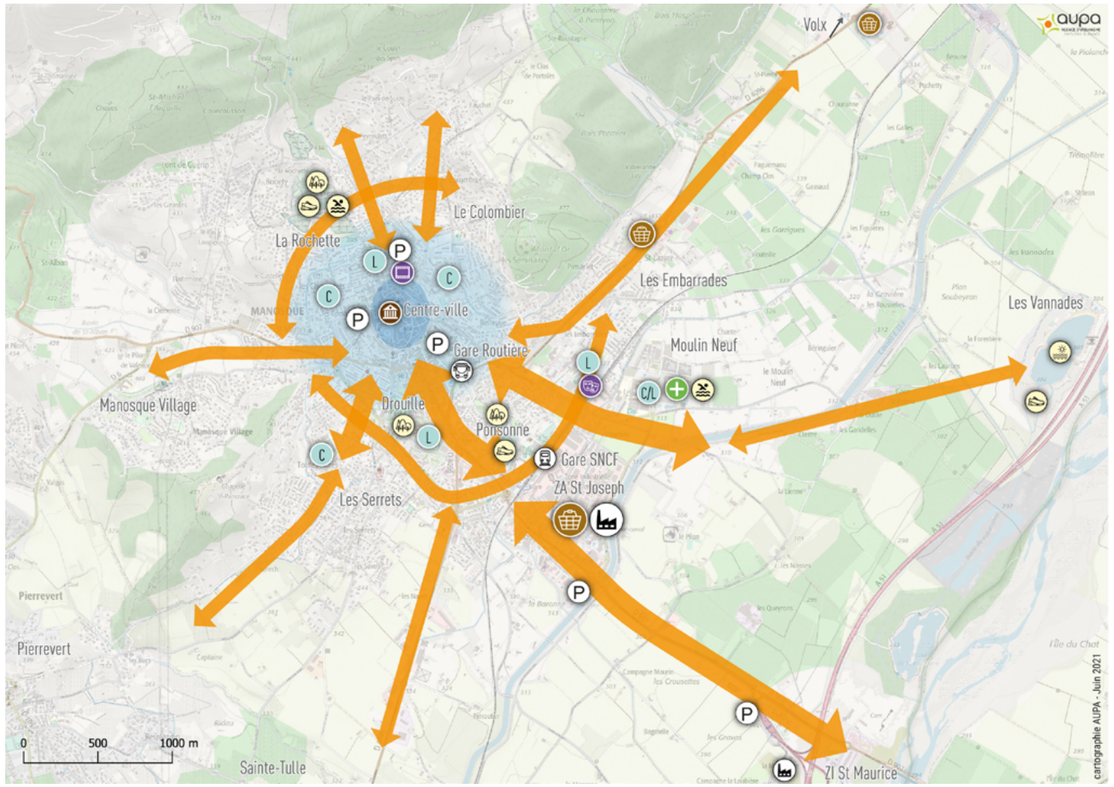

© Aupa

PLAN VÉLO DE TRETS

Un PLUi étant en cours de réalisation à l'échelle du Pays d'Aix, il était important pour la commune de Trets de réfléchir en amont aux itinéraires cyclables à intégrer dans ce document. C'est pourquoi la municipalité s'est engagée, avec l'aide de l'Aupa, dans la réalisation d'un plan vélo. Cette étude vise à définir la politique cyclable de la commune pour les 10-15 ans à venir. Le travail effectué a permis d'identifier 15 itinéraires cyclables à aménager ainsi que des actions parallèles à déployer pour encourager et faciliter la pratique du vélo, telles que l'aménagement de stationnement vélos ou encore la sensibilisation de la population.

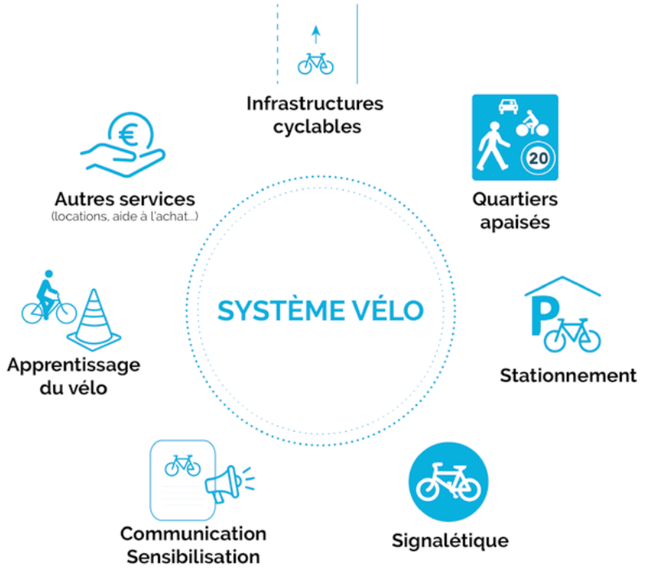

Les leviers du système vélo

© Aupa

Stationnements vélos à la gare routière

© Aupa

APPUI À LA CANDIDATURE DE L'APPEL À PROJET TCSP

Depuis 2008, l'État accompagne les projets de transport collectif en site propre (TCSP) des autorités organisatrices de la mobilité en les cofinançant dans le cadre d'appels à projets. Un quatrième appel à projets a ainsi été lancé en décembre 2020 par le ministre en charge des transports avec une nouveauté par rapport à l'édition précédente, l'incorporation d'un volet sur les pôles d'échanges multimodaux.

L'Aupa a ainsi accompagné la Métropole dans la réalisation de quatre dossiers de candidatures. Parmi ces dossiers, l'Etat, dans le cadre de son appui à la Métropole, a décidé de soutenir les projets d'extension du Zénibus entre Marignane et les Pennes Mirabeau, associée à son terminus avec la création du Pôle d'Échanges Multimodal de Plan de Campagne, ainsi que l'extension de l'Aixpress jusqu'à Malacrida.

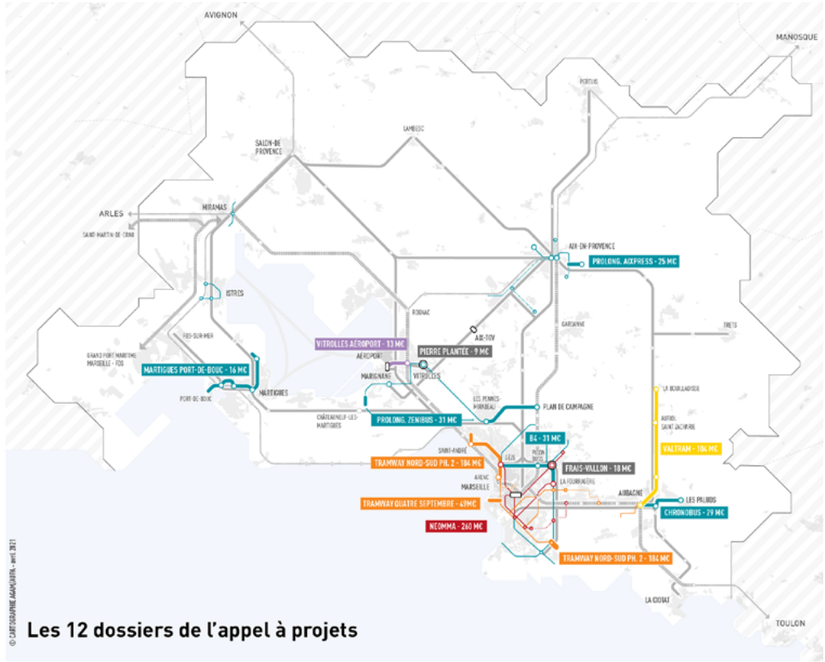

Les 12 dossiers de l'appel à projets

© Aupa/Agam

PLAN DE MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

La Métropole Aix-Marseille Provence a engagé, depuis décembre 2017, l'élaboration de son Plan de Mobilité métropolitain, le défi étant de réussir à apporter une mobilité adaptée à un territoire multipolaire aux densités contrastées, tout en faisant face à l'enjeu environnemental lié aux déplacements des métropolitains.

Le Plan de Mobilité a été approuvé en décembre 2021, l'Aupa et l'Agam ont collaboré tout au long de la démarche à l'élaboration de ce document cadre. Il constitue, à l'horizon 2030, une première phase de cette vision stratégique de la mobilité métropolitaine qui s'articule autour de 4 enjeux stratégiques, 17 objectifs et 110 actions regroupées en 7 leviers.

La stratégie sera ensuite déclinée territorialement, pendant 5 ans, à travers la définition des Plans Locaux de Mobilité. En effet, l'approche territoriale voulue par la Métropole se traduit par la définition de 6 bassins de mobilité et 25 bassins de mobilités qui seront le support de ces PLM. Ils permettront de traduire localement les différentes actions du PDM en partenariat avec les communes.

LES LIGNES DE TRANSPORTS EN COMMUN DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

© Aupa/Agam

ENQUÊTE MÉNAGES DÉPLACEMENTS

Parmi l'ensemble des outils de connaissance de la mobilité, les Enquêtes Ménages certifiées par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) sont celles qui permettent de quantifier et de qualifier au mieux les déplacements des habitants (motifs, modes, lieux de départ et d'arrivée, temps de parcours…). Ces enquêtes ont généralement lieu tous les 10 ans environ. La dernière datait de 2009 pour les Bouches du Rhône avant que ne soit réalisée une nouvelle édition en 2019-2020.

La Direction Générale Adjointe de la Métropole en charge de la Mobilité a sollicité les Agences d'urbanisme (Agam et Aupa) pour les accompagner dans la démarche.

La première étape en 2018 a consisté à participer à la rédaction du cahier des charges de l'appel d'offres en définissant notamment les périmètres des secteurs de tirage.

Puis, le travail s'est poursuivi en 2019 avec la définition des zones fines et des générateurs de flux, éléments qui permettent de préciser et faciliter certains éléments de l'enquête. Ces données ont été remises au prestataire désigné à l'été et qui a réalisé l'enquête de novembre 2019 à octobre 2020 (interruption d'avril à août à cause du contexte sanitaire).

Enfin, l'analyse des résultats a débuté l'année dernière avec une première publication sur les chiffres clés. D'autres publications seront réalisées tout au long de l'année.

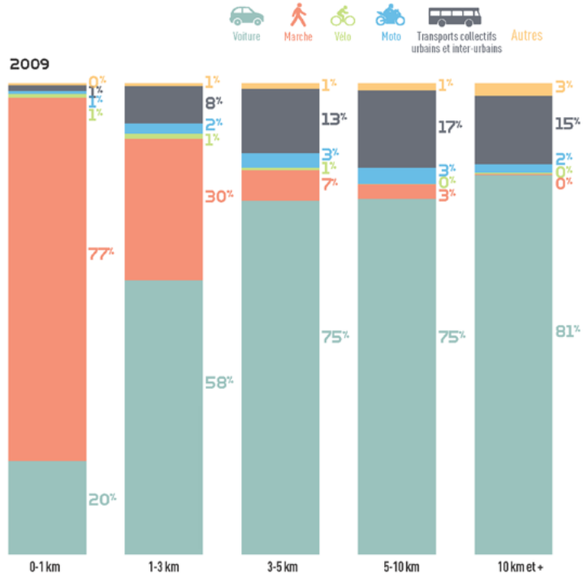

Un exemple d'analyse : la répartition des modes de déplacements selon la distance parcourue

© Aupa/Agam

PORTRAITS MOBILITÉ DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES RÉGIONALES

Avec l'objectif de garantir en tous points du territoire national l'existence d'un acteur public compétent en matière d'organisation de la mobilité locale, la loi d'orientation des mobilités disposait que les communautés de communes avaient jusqu'au 31 mars 2021 pour se prononcer sur une prise de la compétence mobilité.

Les territoires qui ne se sont pas saisie de la compétence voient la Région devenir officiellement autorité organisatrice de la mobilité locale (AOM) sur leurs périmètres.

Dans ce nouveau contexte, la Région souhaite mener des échanges avec chacun de ces territoires pour définir le devenir de l'offre de mobilité locale. Pour ce faire, les agences d'urbanisme de la région Sud ont été sollicitées pour produire des éléments de connaissance sur le contexte de mobilité, ses dynamiques, les enjeux, démarches et projets de ces territoires.

Ces éléments, qui pourront servir de support aux échanges à venir, et être actualisés/complétés en conséquence, sont compilés dans 2 documents (pour chacun des EPCI) :

- Un portrait mobilité qualitatif qui synthétise les principaux chiffres clés, les enjeux, projets et démarches menés localement;
- un portrait statistique quantitatif pour situer les dynamiques socio-démographiques de l'EPCI et la mobilité des résidents au regard de leur département et du territoire régional.

Part des flux professionnels intra-communaux en vélo	Flux intra-communaux
CC Pays Forcalquier et M	2,0%
Alpes-de-Haute-Provence	2,1%
Communautés de commu	2,3%
Région Sud	2,2%

Sources : INSEE-RP 2007 et 2017

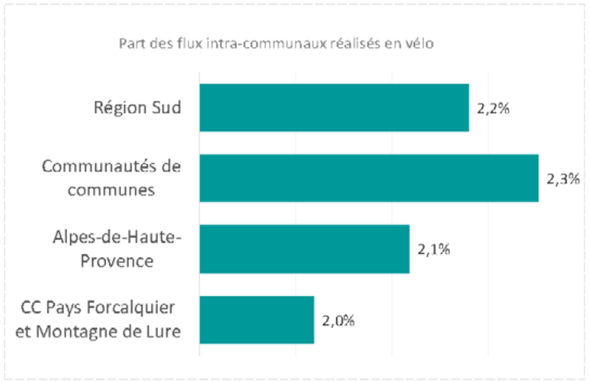

L'usage des transports en commun et du vélo - Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure

© Aupa/Agam/Audat/Aurav

Poids des transports en commun	Flux intra-communaux	Evolution sur 10 ans	Flux intra-EPCI	Evolution sur 10 ans	Flux inter-EPCI	Evolution sur 10 ans
CC Pays Forcalquier et Montagne de Lure	**1,0%**	**+0,2 pt.**	**1,1%**	**+0,4 pt.**	**4,2%**	**+2,3 pt.**
Alpes-de-Haute-Provence	2,1%	+0,6 pt.	1,8%	+0,4 pt.	4,8%	-0,1 pt.
Communautés de communes	1,2%	-0,1 pt.	1,3%	+0 pt.	3,1%	+0 pt.
Région Sud	10,1%	+0,7 pt.	11,1%	+1,8 pt.	5,4%	0 pt.

Sources : INSEE-RP 2007 et 2017

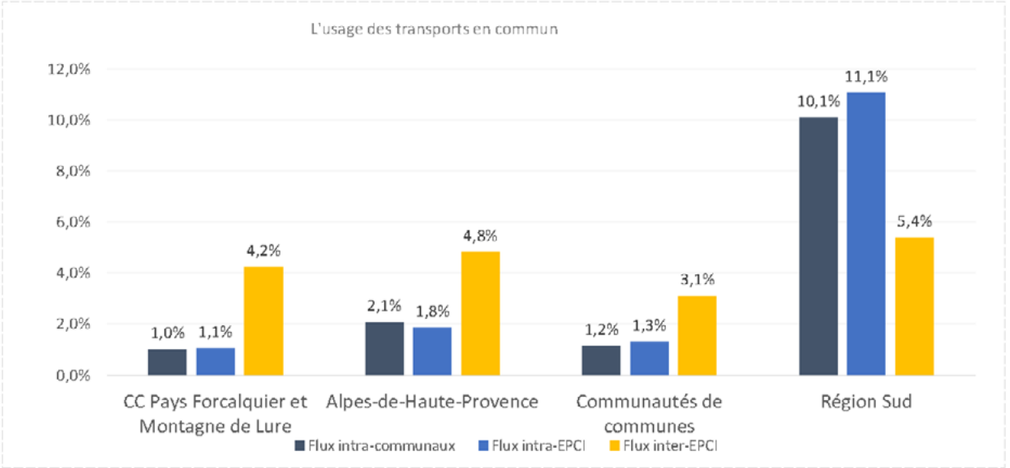

PAYSAGES & PROJET URBAIN

L'atelier s'investit sur deux champs d'intervention : **le paysage** dans sa dimension plurielle, et l'**aménagement** au travers du projet urbain.

Il a pour mission de fournir un **appui stratégique** auprès des EPCI et des communes adhérents pour les accompagner dans leurs projets. Il soutient un **développement harmonieux, respectueux des habitants et des territoires**. Force de proposition, il est à l'écoute de ses partenaires. Du grand territoire aux espaces publics du quotidiens, les échelles territoriales et les thématiques traitées sont très variées. L'équipe se compose de personnes aux parcours et profils variés (paysagistes-urbanistes et architectes-urbanistes). Cette diversité de regards et de sensibilité fait la richesse de cet atelier : sa force réside dans une **approche croisée et complémentaire entre le paysage, l'architecture et l'urbanisme**. Nous croyons au rôle fédérateur du paysage car il permet une médiation en tant que lien physique et sensible pour mobiliser les acteurs et articuler l'ensemble des politiques publiques. Ses champs d'intervention sont vastes allant de **missions stratégiques** (notes stratégiques, méthodologiques, programmation, benchmark…) à des **missions pré-opérationnelles** (calibrage d'équipement et d'aménagement, requalification urbaine, insertion et modélisation de projets…). Par ailleurs, son action s'inscrit en complémentarité voire en appui des autres Ateliers. Aussi, ses membres sont amenés à travailler en équipe projet avec d'autres thématiciens au gré de l'activité et des besoins spécifiques des missions confiées à l'Aupa.

LE PARC DE DROUILLE À MANOSQUE

Afin de poursuivre la dynamique impulsée par la démarche « Action cœur de Ville », Manosque se lance depuis 2021 dans un vaste programme de revitalisation et de requalification de ses espaces publics. L'Aupa et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSAM), au travers d'un partenariat nouveau, ont été missionnées par la Ville pour faire des propositions d'aménagement sur le centre historique (mission ENSAM) et le parc de Drouille (mission Aupa).

Une première phase de travail s'est organisée autour d'ateliers participatifs avec les élus et les techniciens. Des ateliers citoyens ont également été réalisés in situ afin de recueillir la parole des habitants et des usagers qui vivent le site, constituant une base précieuse pour compléter l'analyse et nourrir le projet.

Plusieurs étapes ont permis d'aboutir à une esquisse d'aménagement du parc de Drouille : de la réalisation d'un diagnostic stratégique spatial et fonctionnel à la production de plusieurs scenarios d'aménagement en adéquation avec les habitants et les usages afin de « réinventer » ce lieu emblématique et stratégique par sa position de carrefour.

Une dernière phase de travail a permis d'aboutir à la stabilisation des éléments de projet autour d'un scénario final.

Aujourd'hui, un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) est en cours d'élaboration afin de fixer les modalités techniques d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du parc de Drouille et la création d'une voie verte sur le Riou de Drouille à Manosque qui débutera courant 2023.

Intervention centre-ville de manosque
© Aupa

Esquisse d'aménagement de la promenade paysagère de Drouille
© Aupa

PROGRAMMATION ET SPATIALISATION D'UNE GREFFE URBAINE SUR LA FRICHE DES PRADEAUX À GRÉASQUE

L'Aupa a accompagné la commune de Gréasque sur la requalification de la friche industrielle des Pradeaux située en entrée de ville, à la croisée de deux axes routiers structurants : la RD46 et RD46a.

À l'articulation entre le centre historique, les cités minières et la zone d'activités des Pradeaux, ce projet ambitieux et stratégique pour la commune a comme objectifs :

- De proposer une programmation mixte mêlant activités artisanales, tertiaires et des logements;
- de positionner et dimensionner une nouvelle maison de santé ainsi qu'une maison du droit;
- de requalifier et de réorganiser l'entrée de ville en la reconnectant au site et au centre historique (sens de circulation, visibilité, intégration, non concurrence).

Une attention particulière a été portée sur la spatialisation des futures fonctions, d'une part, en regardant les différentes contraintes et les atouts du site (topographie, vues, nuisances liées à la proximité avec la départementale et la zone commerciale) et d'autre part, en les organisant entre elles de manière la plus cohérente possible afin d'éviter tous conflits d'usage. Les connexions et les accroches avec l'extérieur ont été repensées grâce à travail sur la requalification des espaces publics (boulevard urbain, réseau cyclable, cheminements piétons). Un phasage opérationnel a permis d'intégrer les coups partis et d'envisager des aménagements temporaires.

Le projet a fait l'objet d'une transcription en Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le PLUi du Pays d'Aix en cours d'élaboration. Il a également été présenté par l'AUPA en réunion publique en octobre 2021.

Site des Pradeaux
© Aupa

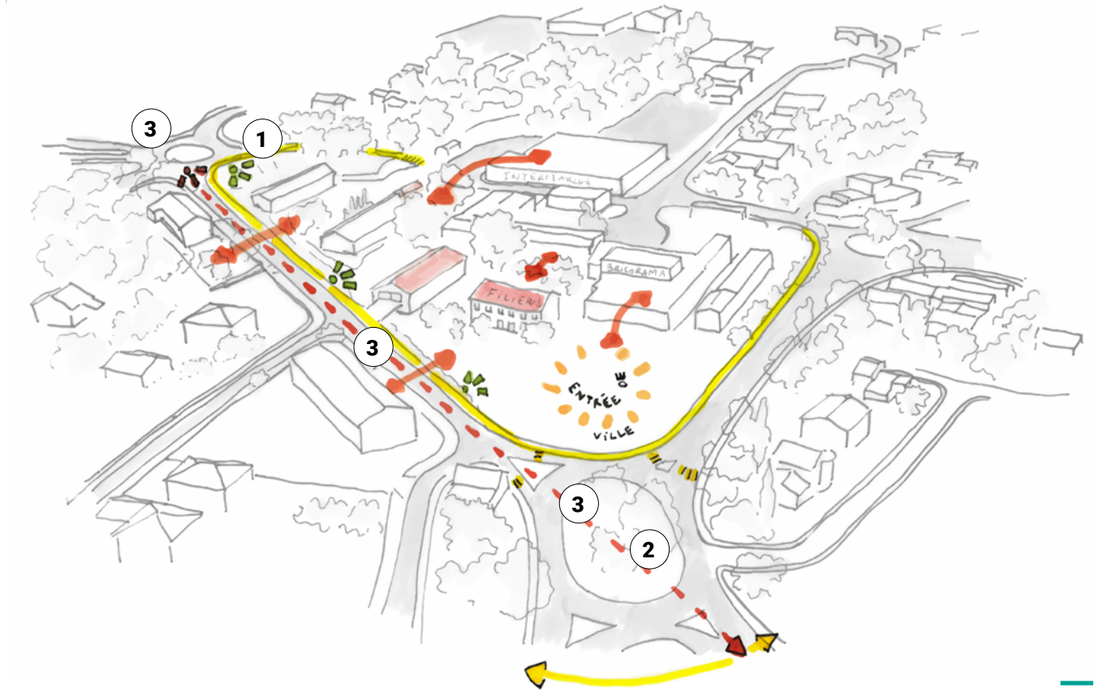

Synthèse des enjeux
© Aupa

Le paysage, la topographie

- Valoriser les panoramas sur le grand paysage
- Profiter des vues vers la Sainte-Victoire pour rythmer la route.

1

- Profiter de la topographie pour aménager le site
- Tirer partie de la déclivité longitudinale de la RD46a

L'entrée de ville, un projet d'espace public routier et piéton

2

- Améliorer la lisibilité de l'accès au centre
- Faciliter un parcours piéton sans discontinuité
- Aménager des cheminements piétons sécurisés et confortables

La composition urbaine

3

- Organiser des séquences d'entrée vers le centre de Gréasque
- Assurer la cohérence avec les projets prévus sur le trottoir d'en face
- Apaiser le RD46a, renforcer et sécuriser les traversées piétonnes

FAISABILITÉ D'UNE OPÉRATION DE LOGEMENTS À L'ENTRÉE SUD DE MEYRARGUES

Sur un site particulièrement sensible sur le plan paysager, l'Aupa a étudié l'intégration dans cet environnement d'une opération de logements pour séniors. En effet, le site de la Baraque en entrée de village a la particularité d'être marqué par un paysage naturel intact, encadré par la pinède du Plateau de la Plaine et les premières collines du Concors, avec comme point de fuite, le Château de Meyrargues et les sommets du Massif classé.

Cette prise en compte du paysage s'est traduite dans le projet de multiples façons. D'abord par la limitation de l'imperméabilisation (emprise bâtie et voie d'accès) et de l'impact visuel du projet (intégration paysagère du stationnement, toits végétalisés). Ensuite, par le recours aux restanques, clin d'œil à la tradition agricole, intéressantes pour gérer la pente et les eaux de ruissellement et pour faciliter les accès de plain-pied. Enfin, les matériaux naturels, les essences locales et les savoir-faire traditionnels ont été à la base de la réflexion, en proposant notamment d'aménager les espaces publics sur le principe des calades. Des séquences paysagères ont été travaillées, en coupe notamment. Une modélisation en trois dimensions du scenario retenu a permis enfin de mieux visualiser l'intégration du projet dans le paysage.

L'Aupa a ensuite traduit ces propositions en Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le PLUi du Pays d'Aix en cours d'élaboration.

Plan de La Baraque, Meyrargues

© Aupa

PRINCIPES PAYSAGERS

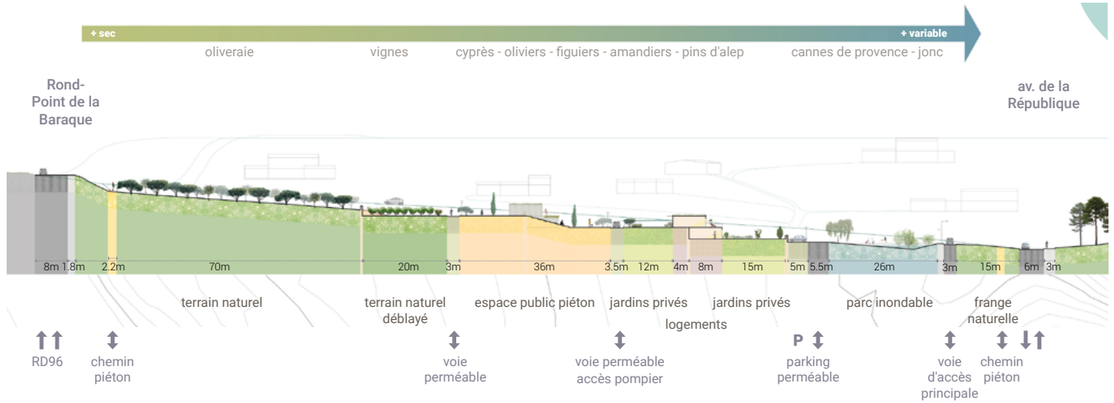

© Aupa

VERS UNE REQUALIFICATION DU HAMEAU DE CÉLONY À AIX-EN-PROVENCE

Le hameau de Célony s'est développé à la croisée des chemins, le long de l'emblématique route nationale 7, aujourd'hui route départementale 7n. Cette configuration sur un axe routier très fréquenté, quasiment similaire aux villages-rue, lui confère une certaine dynamique. Néanmoins, elle impacte la qualité de vie du hameau et empêche toute matérialisation de centralité.

La ville d'Aix-en-Provence a donc missionné l'Aupa afin qu'elle apporte son expertise et propose une vision globale en vue de l'amélioration de la qualité de vie dans le hameau et une projection quant à son devenir. L'Aupa a proposé des hypothèses afin d'apaiser la RD 7n et ainsi équilibrer le partage de l'espace public entre les différents usagers. En parallèle, elle s'est concentrée sur le noyau ancien pour lui redonner une fonction de centralité, en le faisant dialoguer avec les équipements existants (école, crèche, mairie annexe).

Concevoir le noyau ancien en position de pivot au sein du hameau permet à la polarité commerciale de présenter d'autres façades au tissu environnant et ainsi de s'ouvrir à tous les usagers. Il s'agit de sortir d'une logique de flux supportée par RD 7n et de s'ouvrir à la vie de quartier en retrait de la circulation. Ainsi, une offre commerciale de proximité pourrait être complétée et s'adresser tout particulièrement aux habitants.

La vision portée par l'Aupa n'obère pas l'avenir et fonctionne indépendamment de la réalisation du projet de contournement du hameau en cours d'études par le Conseil Départemental 13.

Une trame viaire héritée
© Aupa

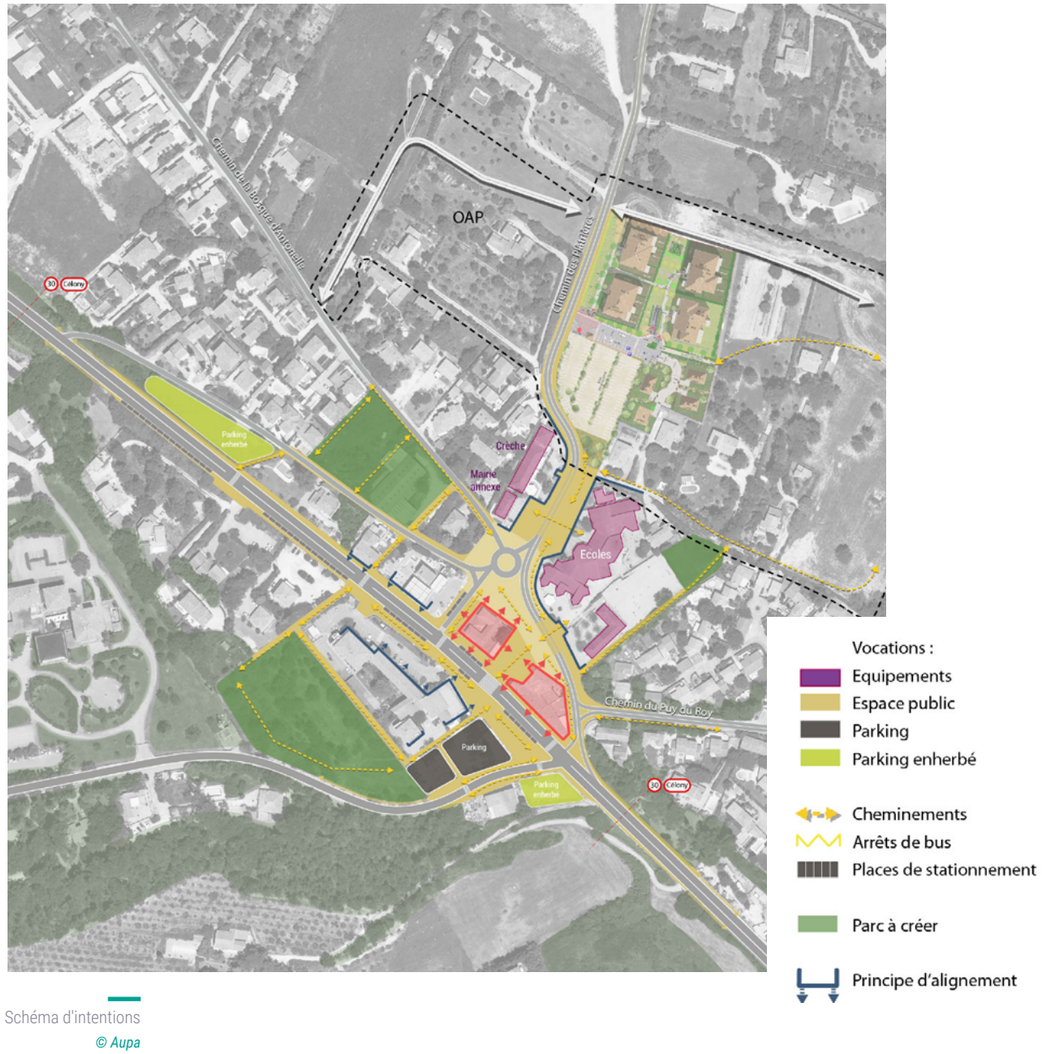

Schéma d'intentions
© Aupa

ESPARRON-DE-VERDON, RÉFLEXIONS AUTOUR DE L'AMÉNAGEMENT DE DEUX SECTEURS

Chaque année, la Communauté d'Agglomération DLVA propose d'accompagner quelques communes dans leurs projets d'aménagement. Esparron-de-Verdon a ainsi pu obtenir une intervention de l'Aupa pour cette année 2021.

La commune s'interrogeait sur les possibilités de développement de deux secteurs repérés comme espaces potentiels de développement dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration. Ces deux secteurs permettraient ainsi de répondre à la demande des jeunes locaux de rester vivre dans le village mais également aux nouveaux arrivants de trouver une offre de logements adaptée et qualitative.

La commune a donc souhaité mener une étude de faisabilité d'urbanisation sur ces espaces à travers des réflexions sur la densité bâtie, la forme architecturale et l'implantation urbaine qui pourraient être accueillies sur chacun des deux secteurs, qui présentent des caractéristiques différentes de par leur topologie et leur situation géographique.

Les Monges, situé en entrée de ville, relève d'un projet de densification et de réhabilitation par changement de destination. Les hypothèses d'implantation proposées par l'Aupa ont intégré les contraintes fortes du site : topographie, route départementale et co-visibilités avec le château classé monument historique.

Sainte-Madeleine, situé en discontinuité bâtie dans un secteur à vocation agricole, relève d'un projet de densification. La cohérence entre la forme urbaine et la localisation sur ce secteur, ainsi que les contraintes liées aux accès sur la route départementale ont conduit à la proposition d'un troisième secteur de projet plus à même de répondre aux enjeux communaux.

Plan masse
© Aupa

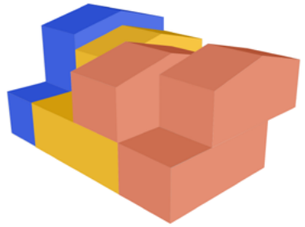

Modules et répartitions T4 et T3
© Aupa

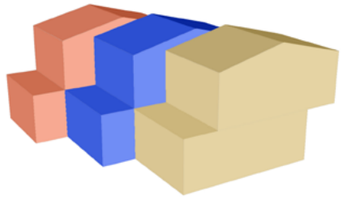

Modules et répartitions T4
© Aupa

Insertion 3D, Entrée de ville, Esparron-de-Verdon
© Photo : Matthieu Colin
© Aupa

VOIE DOUCE DE CURBANS

L'Aupa a accompagné la ville de Curbans dans son projet d'élaboration d'une voie douce piétonne et partiellement cyclable. La volonté est de répondre aux besoins de mobilité quotidienne inter-hameaux des habitants et d'offrir des parcours récréatifs voire touristiques pour des pratiques occasionnelles. Le projet s'inscrit dans un objectif plus large d'amélioration du cadre de vie et de promotion des modes actifs à l'échelle de la commune.

Un premier travail de terrain a permis d'identifier un itinéraire - découpé en quatre séquences aux ambiances bien distinctes - et d'établir une proposition répondant aux enjeux en termes de continuité, de confort et de sécurisation du parcours ainsi que de durabilité des aménagements et des équipements associés.

Une seconde phase a consisté en la réalisation de modèles de panneaux signalétiques et pédagogiques destinés à jalonner le parcours et à inviter le promeneur à découvrir le village et ses alentours, au travers de diverses thématiques (histoire, paysage, nature et biodiversité, etc.).

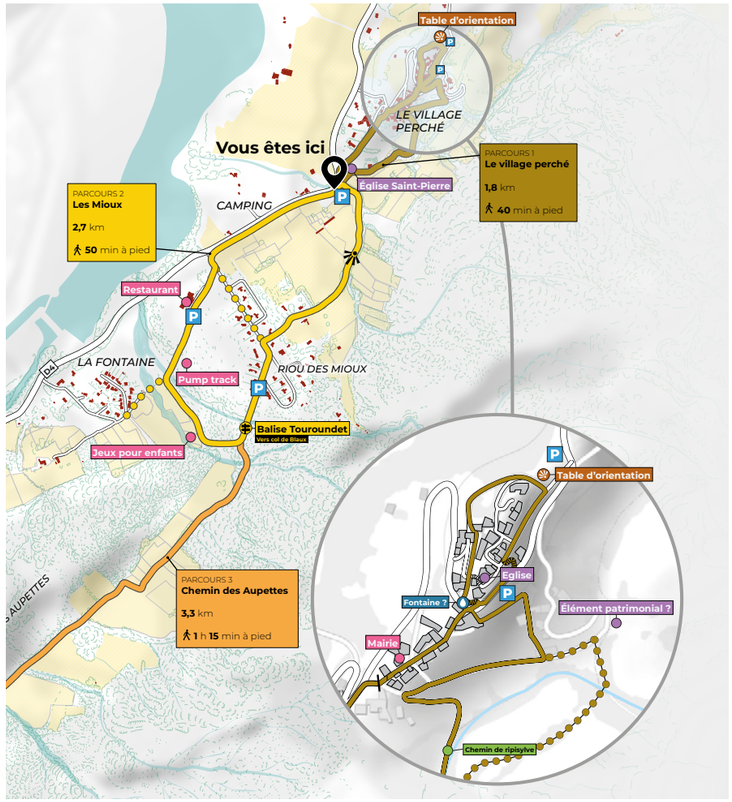

Plan général des sentiers et points d'intérêt, Curbans

© Aupa

Curbans, un village de montagne

© Aupa

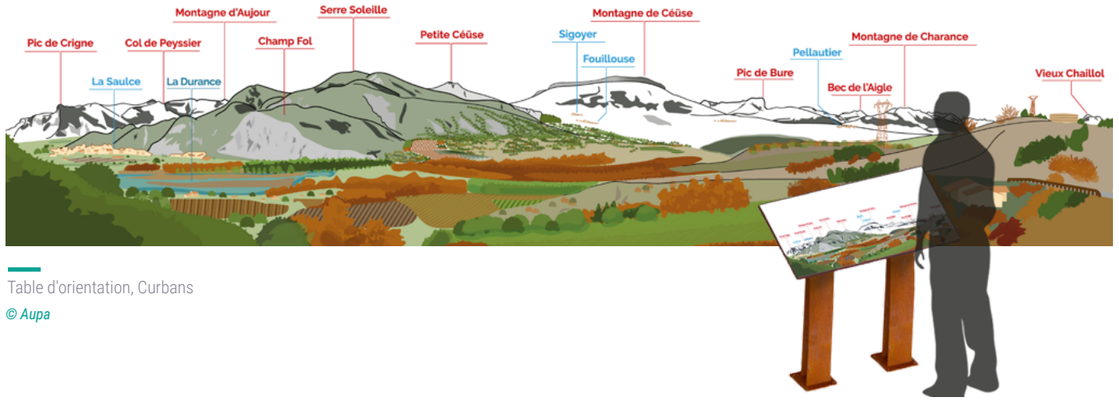

Table d'orientation, Curbans

© Aupa

PROSPECTIVE & DYNAMIQUES TERRITORIALES

Dans une société mondialisée et soumise à des mutations rapides (pandémie, crise économique, migratoire, changement climatique, numérisation…), il devient de plus en plus difficile d'envisager les futurs possibles. Les politiques d'urbanisme, d'aménagement et de développement doivent donc être à l'**écoute permanente des évolutions sociétales, des « signaux faibles » susceptibles de modifier le fonctionnement des territoires**. Au-delà des approches purement quantitatives et « calculatoires », **la prise en compte de modes de vie** émergents peut donc renseigner sur d'éventuelles ruptures dans les modèles de développement que nous connaissons. À ce titre, l'atelier Prospective et dynamiques territoriales vous propose une **aide à la décision stratégique et opérationnelle** dans l'élaboration de vos projets de territoire. Face à la complexité des phénomènes dont les logiques sont souvent « supra-territoriales », il est urgent d'aider les élus et décideurs locaux à faire les bons choix. Pour cela, l'analyse la plus « objective » possible des tendances (souvent paradoxales) de nos territoires est indispensable. Cela passe par un **décryptage des données**, une prise de recul plus que nécessaire et la **construction d'une vision prospective, transversale et partagée des dynamiques et des enjeux**.

SÉMINAIRE AIX DEMAIN, 750 PARTICIPANTS ONT ASSISTÉ À LA TROISIÈME ÉDITION

Le 22 novembre dernier, le Conservatoire Darius Milhaud a accueilli la 3ème édition du cycle prospectif « Aix demain » organisé par l'Aupa et la ville d'Aix, en partenariat avec le magazine Sans Transition ! et l'Université (MMSH / TELEMMe).

Plus de 350 participants (et autant d'internautes qui ont suivi les débats sur la chaine YouTube de la ville) sont venus écouter le Professeur Moreno et les autres experts en prospective urbaine.

Ce succès considérable témoigne de l'intérêt du thème abordé (la ville des proximités et des courtes distances) auprès d'un public très diversifié (élus, techniciens, universitaires, étudiants, habitants, etc.). Très prochainement, un compte-rendu des échanges sera publié.

Le replay de la conférence ainsi qu'un « after-movie » (résumé en quelques minutes du séminaire) sont disponibles sur notre site internet (www.aupa.fr).

En savoir plus

Table ronde lors du séminaire Aix demain

© SansTransition!

© Aupa

SÉMINAIRE DU RÉSEAU DES CHEFS DE PROJET PETITE VILLE DE DEMAIN

Afin de soutenir le programme Petite Ville de Demain, l'État (SGAR) a demandé aux 4 agences d'urbanisme (Agam, Audat, Aupa et Aurav) d'animer et de faire vivre ce réseau qui couvre l'ensemble du territoire régional.

Le territoire Dracénie Provence Verdon Agglomération a accueilli, au Muy, les chefs de projet « Petites villes de demain » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un atelier d'échange en présentiel, le 23 novembre 2021. Cécile Mezger, directrice de l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var, a animé cette journée.

Au cours de la matinée, des maires de la région ont présenté la façon dont ils ont analysé leurs problématiques territoriales, ainsi que les stratégies et les outils mis en place pour proposer un projet de territoire cohérent. L'après-midi a été consacrée à la présentation du projet de restructuration de l'Ilot Saint-Joseph par Liliane Boyer, maire du Muy, qui a notamment détaillé l'opération et son inscription dans un projet d'ensemble pour le centre-ville. La journée s'est conclue par une visite de l'Ilot.

Véritable pôle urbain et de vie, ce projet concrétise une opération de revitalisation globale.

En savoir plus

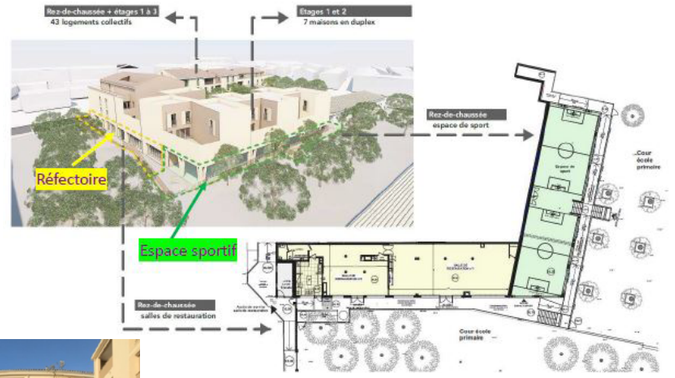

Plan de l'Ilot Saint-Jacques

© 1001 Vies Habitat

© Doriane Frölich

PETITE VILLES DE DEMAIN : L'AUPA ACCOMPAGNE LES COMMUNES DE TRETS, LAMBESC, LA ROQUE D'ANTHÉRON

Le programme Petites Villes de Demain, initié par l'Etat, vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. À ce titre, l'Aupa accompagne trois communes du Pays d'Aix, à savoir Trets, Lambesc et La Roque d'Anthéron dans cette démarche ainsi que dans la formulation de leur projet de territoire.

Pour la première étape du projet des visites de terrain avec techniciens et Elus ont été effectuées, afin de mieux appréhender les particularités de ces communes. Un diagnostic territorial exhaustif a été réalisé dans le but de repérer les grands enjeux de la commune et du centre, et définir les premières orientations stratégiques. Elles ont ensuite été projetées dans un schéma d'aménagement.

Des spécificités et problématiques particulières sont ressorties pour chaque communes lauréates :

- Pour La Roque d'Anthéron, la création d'un Tiers Lieu à but de cohésion sociale ;
- pour Trets, une attention particulière est à mener sur l'habitabilité en centre-ville ;
- pour Lambesc, repenser l'espace public.

L'Aupa leur propose une stratégie adaptée en fonction des problématiques prégnantes.

En savoir plus

CARTE DES ENJEUX DU CENTRE DE TRETS

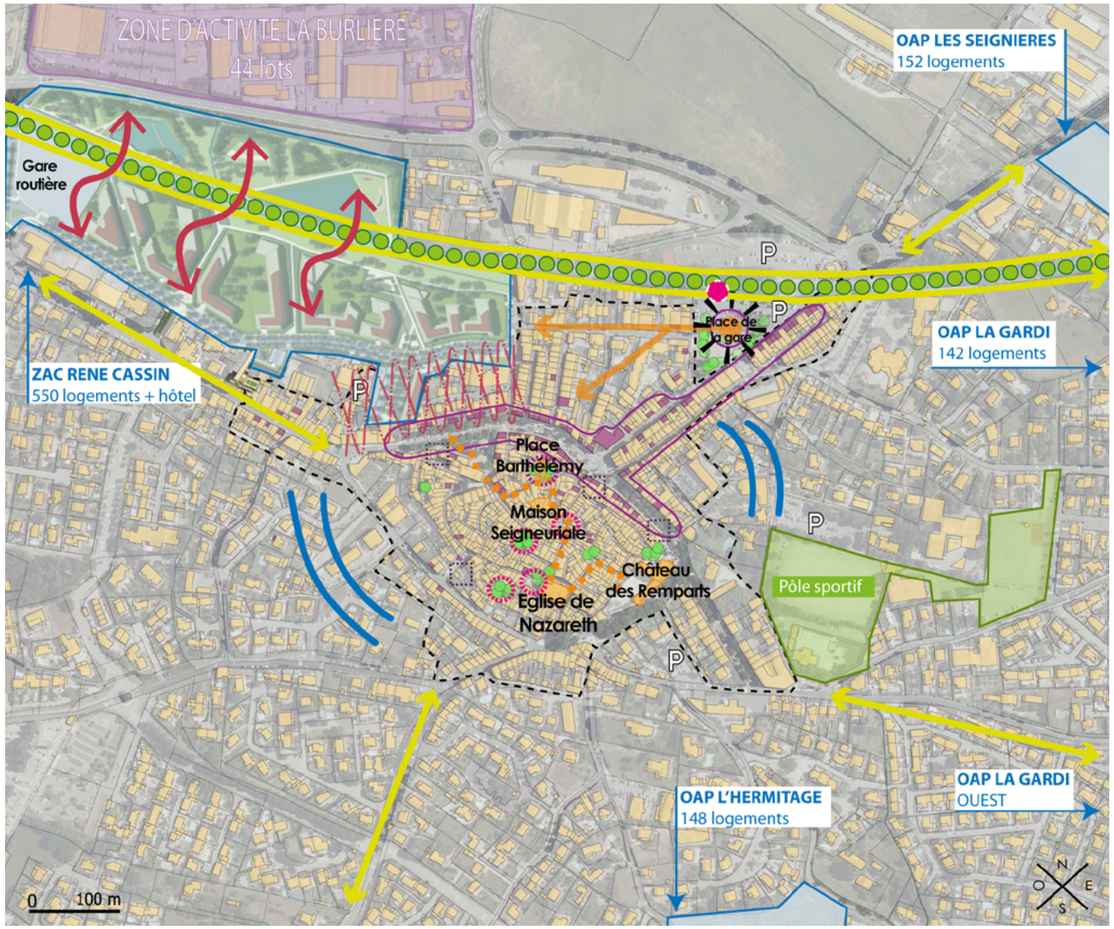

© Aupa

LAURÉATE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN », LA ROQUE D'ANTHÉRON S'EST ENGAGÉE DANS UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE REVITALISATION DE SON CENTRE.

La commune a sollicité l'Aupa, le Conseil de territoire du Pays d'Aix et la SPLA pour l'accompagner dans son projet de tiers-lieu qui pourrait porter sur le thème de l'alimentation durable.

Afin d'inscrire ce projet dans le long terme, il fallait s'assurer que le projet soit désiré par les habitants. Pour cela, une enquête a été menée auprès des habitants à travers les réseaux sociaux, suivie d'une communication active au sein du village. 63 habitants de la commune ont donné leurs avis.

Le 19 novembre 2021, une réunion publique s'est tenue dans la salle des fêtes afin de restituer les résultats de cette enquête et échanger avec les participants sur la philosophie et le contenu du tiers-lieu. Si la commune n'en est qu'au début du projet, cette réunion publique a permis de jeter les bases d'un projet cohérent, construit par et pour les habitants. Ce tiers lieu, complément de la vie associative et lieu d'échanges, pourra être modulable et accessible à tout le monde. En février 2022 une autre réunion publique a été organisée.

En savoir plus

© Aupa

RÉGION CAHIERS PROSPECTIFS EXODE URBAIN

Initié par la Région Sud, les agences d'urbanisme ont réalisé 4 cahiers prospectifs afin d'identifier et décrire des enjeux révélés ou accentués par la crise sanitaire. Les cahiers ont décliné sur les thèmes suivants :

- "Demain, un nouvel exode urbain ?";
- vivre en ville à l'heure épidémique;
- des systèmes agricole et alimentaire mis au défi par la crise;
- le secteur du tourisme à l'épreuve de la crise sanitaire

L'Aupa a plus particulièrement développé la réflexion autour de l'exode urbain afin d'analyser la potentialité d'un nouveau mouvement de population entre les territoires, en réaction à la crise sanitaire. L'étude a été menée en 2021, et ne peut donc pas établir de conclusion sur un phénomène encore en mutation.

Il a été question d'analyser les premiers résultats et tendances en termes de mobilité résidentielle et d'une attractivité supposée renouvelée des territoires peu denses.

L'étude mobilise des données quantitatives (données INSEE déplacement de population durant le confinement, base de données PERVAL sur les transactions dans l'ancien, base de données DVF sur le neuf et l'ancien, etc...) et qualitatives (entretiens avec acteurs de l'immobilier, articles de presse, programmes de recherches connexes, etc...) afin d'identifier les tendances qu'il sera opportun d'analyser au long cours. L'étude propose également 6 trajectoires prospectives imaginables au regard des tendances observées.

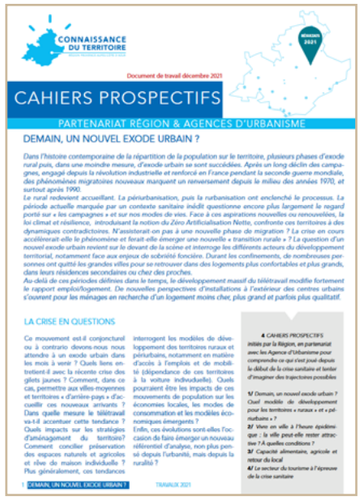

© Aupa/Agam/Aurav/Audat/Région SUD

NOMBRE DE TRANSACTIONS GLOBALES SUR L'ENSEMBLE DES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION SUD

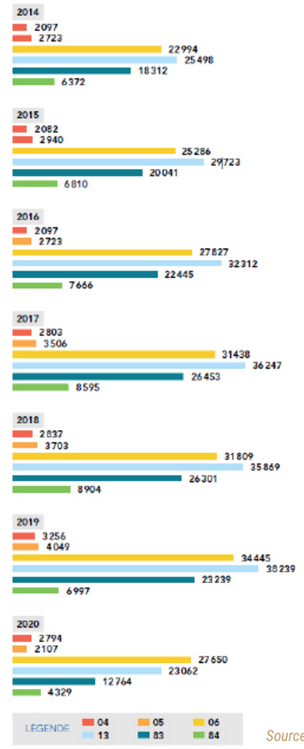

Source: DVF

LES ATELIERS DE L'ÉTAT
ÉTANG DE BERRE

Dans le cadre des Ateliers de l'État, Réhabiliter l'Étang de Berre, l'Aupa et l'Agam ont apporté leur appui à l'atelier 2 : Gestion et aménagement durable à l'échelle du grand bassin versant, porté par la Direction de la mer, du littoral, des ports, des milieux aquatiques et de l'énergie de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ces travaux se déclinent en 3 ateliers : gouvernance et gestion stratégique de l'eau (État – DDTM), gestion et aménagement durable du grand bassin versant (Métropole) et gestion des milieux aquatiques (Gipreb). Le diagnostic cartographique réalisé par les agences ainsi que le travail des différents acteurs associés à la démarche ont permis d'aboutir à des actions chiffrées et planifiées à l'échelle du grand bassin versant de l'Étang de Berre. Ce diagnostic cartographique analyse 3 thématiques issues des propositions déclinées dans le rapport parlementaire de septembre 2020 (ayant initié la mise en place de ces ateliers) : la réduction des pollutions liées au pluvial, au ruissellement et à l'assainissement ; l'accompagnement vers une agriculture raisonnée et la conservation du patrimoine et la préservation de la biodiversité. Cette démarche, d'intérêt national, a abouti à la définition et au lancement de 35 fiches action seulement pour l'atelier 2.

© Aupa/Agam/AMP

BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE BERRE - LES PRINCIPALES FILIÈRES AGRICOLES

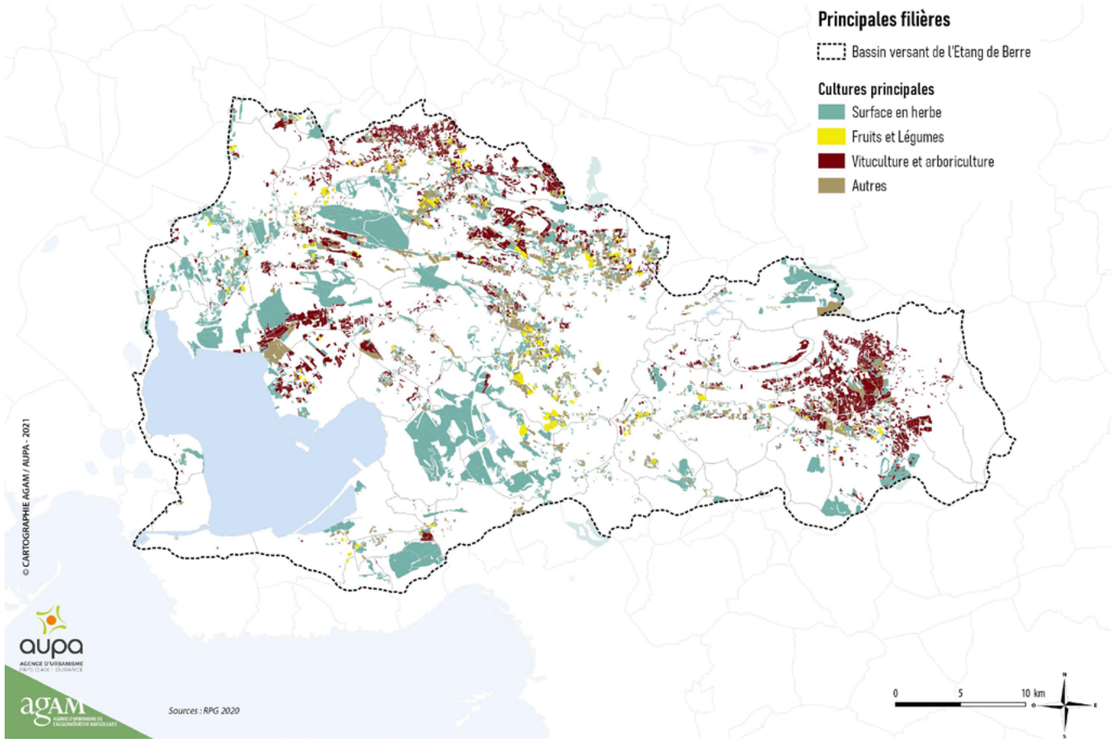

© Aupa/Agam

STRATÉGIES TERRITORIALES & FONCIÈRES

Regroupant les compétences de l'urbaniste et de l'architecte, l'atelier a comme domaines d'intervention les **stratégies territoriales, urbaines et foncières**. Ainsi, de l'échelle du quartier à celle de grands territoires, l'Atelier apporte aux collectivités une **aide à la décision en matière de planification et d'études stratégiques interdisciplinaires** : élaboration de projets de territoire, participation à la production de documents réglementaires (SCoT, PLU-i) et bilans d'application, travaux thématiques contribuant aux stratégies territoriales, études foncières ou de capacités, stratégies de revitalisation et de programmation urbaine… L'atelier accompagne également les communes dans l'anticipation des **besoins en équipements scolaires**, grâce à des estimations d'évolution d'effectifs s'appuyant sur des tendances démographiques et sur la programmation des projets d'aménagements communaux. Ayant l'**interdisciplinarité** à cœur, les échanges internes et quotidiens avec les experts thématiques des autres ateliers de l'agence enrichissent nos réflexions. La diversité d'échelles spatiales et temporelles suscite notre curiosité, elle est essentielle pour nous afin de **concilier au mieux le temps long de l'aménagement et les besoins immédiats des populations**. L'équipe se donne le **droit à l'expérimentation** urbaine pour accompagner les évolutions sociétales, pour repositionner les usagers au cœur des territoires et **pour inscrire la participation citoyenne dans ses réflexions**.

LE PLUI DU PAYS D'AIX RENOUE AVEC LE GRAND PUBLIC

Après plusieurs mois de travail en chambre lié notamment au contexte sanitaire, une réunion publique relative aux travaux sur le PLUi s'est tenue au 6mic le 9 septembre 2021. Elle a rassemblé environ 250 personnes dont une partie connectée en distanciel.

Au programme : un rappel du projet de territoire et une présentation des grandes lignes des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques en cours d'élaboration. Au nombre de 3, ces OAP s'organisent autour de thématiques fondamentales – biodiversité, santé, alimentation, nature en ville, cycle de l'eau, etc. - permettant au territoire du Pays d'Aix de mieux répondre aux enjeux d'aujourd'hui et à ceux de demain. Elles déclinent ainsi les trois piliers fondateurs du projet de territoire, à savoir Environnement, Proximité et Attractivité, sous le prisme de la résilience.

Les dernières rencontres avec les habitants du Pays d'Aix avaient eu lieu à l'automne 2019 en amont du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'est tenu le 28 novembre 2019.

© Aupa

© Aupa

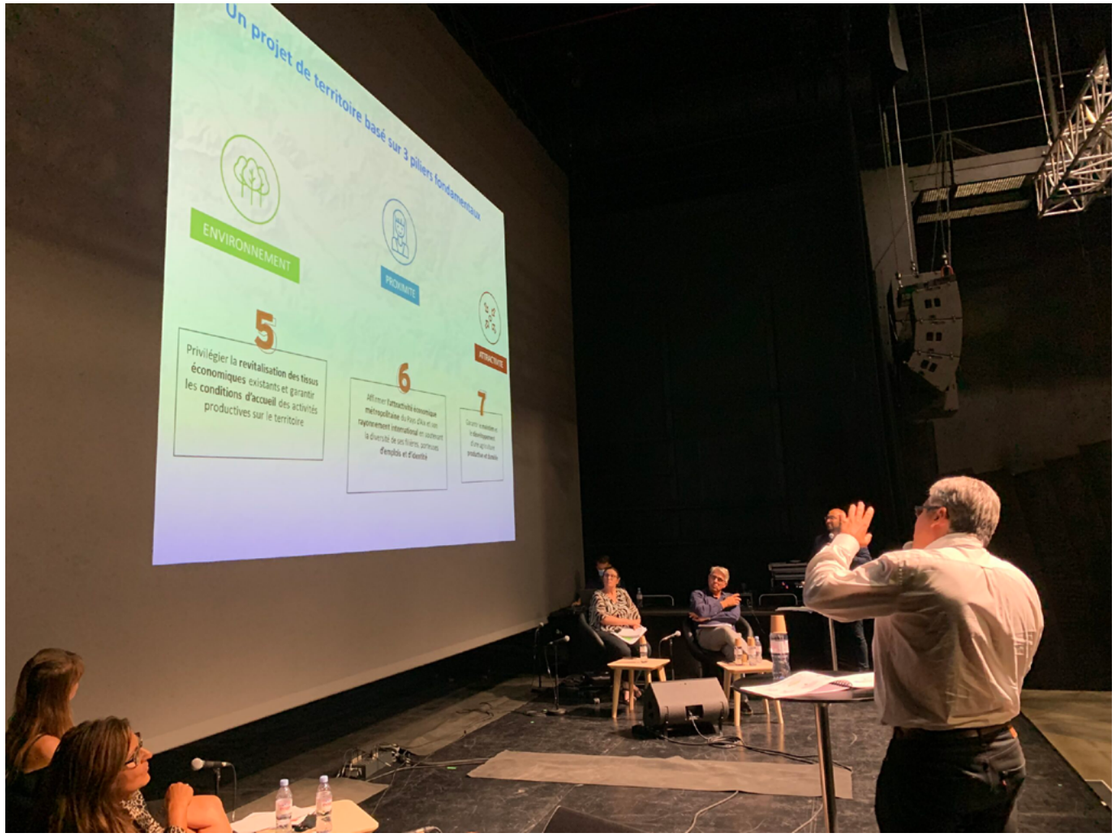

© Aupa

ÉTAT DES LIEUX DE LA CONSOMMATION D'ESPACE EN PAYS D'AIX

Le Territoire du Pays d'Aix se tourne vers l'avenir avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Cette publication de l'Aupa entend revenir sur les dynamiques à l'œuvre en termes de consommation d'espace et d'attractivité démographique, à l'heure des réflexions actuelles sur la sobriété foncière, afin d'y apporter des éléments d'éclairage.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est munie d'un nouvel outil pour appréhender les dynamiques du territoire : le Mode d'Occupation du Sol (MOS).

Cet outil, reconnu par les services de l'Etat, est aujourd'hui incontournable dans l'analyse des territoires puisqu'il permet d'analyser, sur 95 postes d'occupation du sol, les évolutions du territoire par interprétation de photos aériennes entre 2009 et 2017. Ainsi, pour la première fois à l'échelle du territoire métropolitain, les analyses pourront s'appuyer sur une méthode commune de la consommation foncière et de l'évolution de l'occupation du sol.

En savoir plus

© Aupa

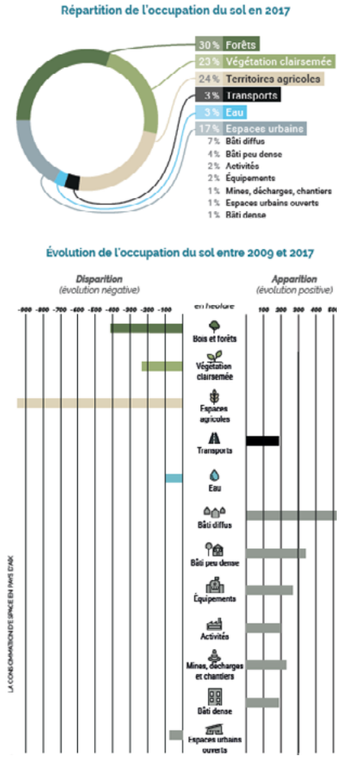

Occupation du sol sur le territoire du pays d'aix en 2017

© Aupa

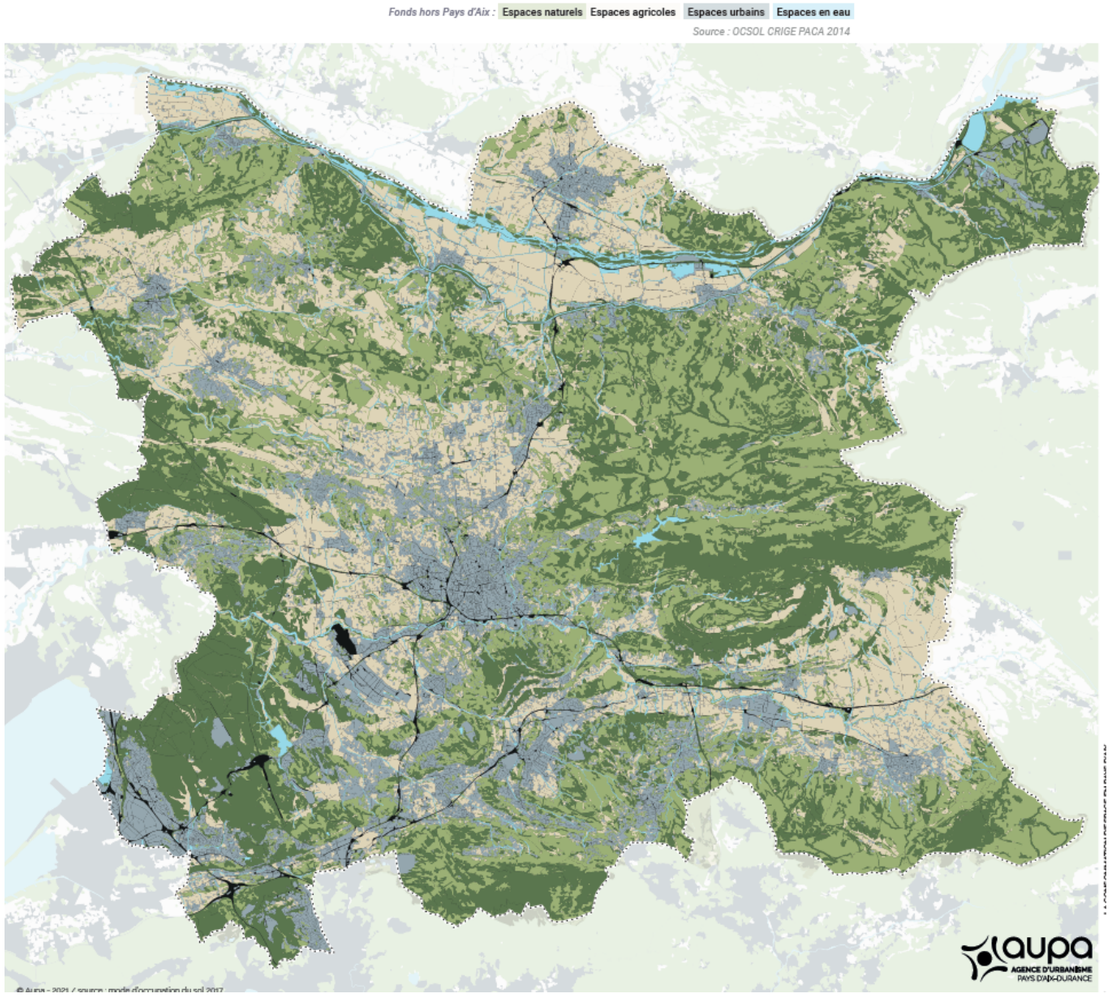

SCOT
AIX-MARSEILLE-PROVENCE MÉTROPOLE

Débuté en 2017, l'élaboration du SCOT d'AMP progresse avec un objectif d'approbation fin 2024. Dans ce cadre, les Agences d'urbanisme (Agam et Aupa) poursuivent les missions engagées depuis cinq ans.

Cette année 2021 est marquée par la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce essentielle du document, dont le débat est prévu en 2022. D'autres travaux dont les compléments du diagnostic, le lancement de la démarche sur les « secteurs à enjeux » ou encore des échanges techniques sur la consommation d'espace ont été réalisés.

Ces travaux ont alimenté les documents présentés par les agences lors des réunions publiques territoriales (début 2022). Une étape majeure pour le SCoT, permettant aux habitants de poser des questions, de donner un avis ou de proposer une contribution sur le PADD.

Enfin en 2022, les missions concerneront la production cartographique du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) avec le volet commercial (DAACL), la réflexion sur les secteurs à enjeux et l'accompagnement global de la démarche SCOT.

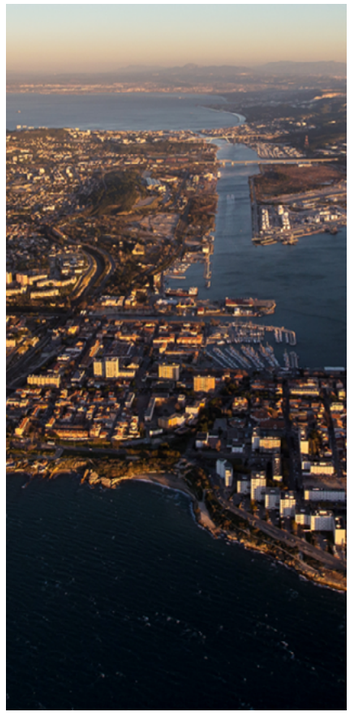

© Helios image

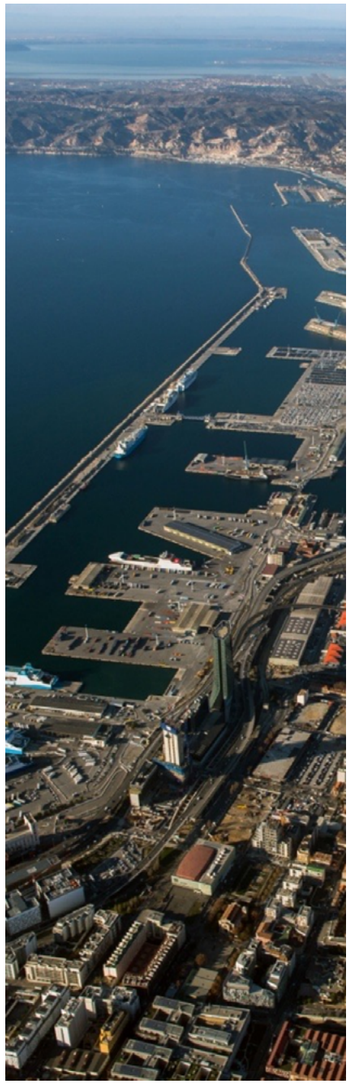

BILAN SCOT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX

Approuvé en décembre 2015, le SCoT de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA) vise à mettre en cohérence les politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements, de préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages. Son ambition est d'organiser le fonctionnement de cet espace pour les 15 à 20 prochaines années. L'Aupa a fortement contribué à l'élaboration du SCoT du Pays d'Aix, du diagnostic au règlement.

Afin de répondre à l'obligation imposée par le Code de l'Urbanisme d'effectuer un bilan de la mise en œuvre d'un SCOT 6 ans après son approbation, la Métropole Aix-Marseille-Provence a missionné l'Aupa pour réaliser ce bilan. Cet exercice, composé d'une analyse quantitative (basée sur une trentaine d'indicateurs) et qualitative, mesure les effets des orientations du document sur l'aménagement du territoire. S'appuyant sur cinq secteurs de projet établis par le SCoT, l'étude qualitative rend compte de l'état des projets aux vocations variées (habitat, économique, voirie, transports en commun, stationnement, équipements) en détaillant leur niveau d'avancement.

Ce bilan du SCoT CPA, approuvé en octobre 2021 en conseil métropolitain, alimente les réflexions sur l'élaboration du PLUi du Territoire du Pays d'Aix.

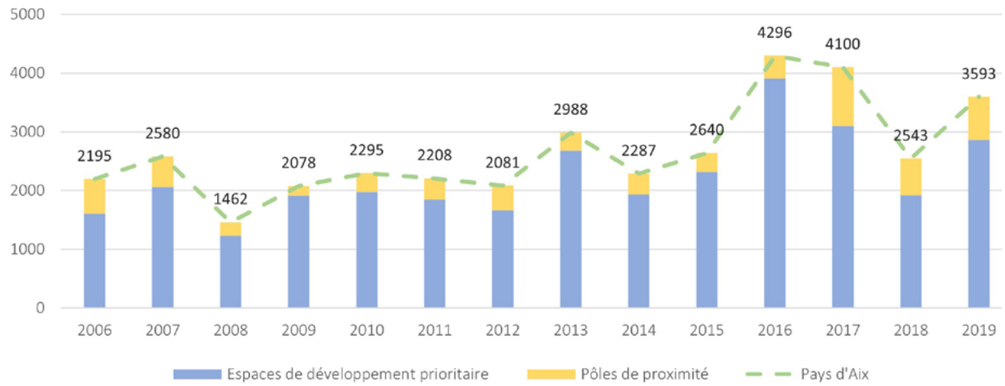

Evolution de la répartition des logements autorisés en Pays d'Aix entre 2006 et 2019

Source : sitadel 2, 2006-2019

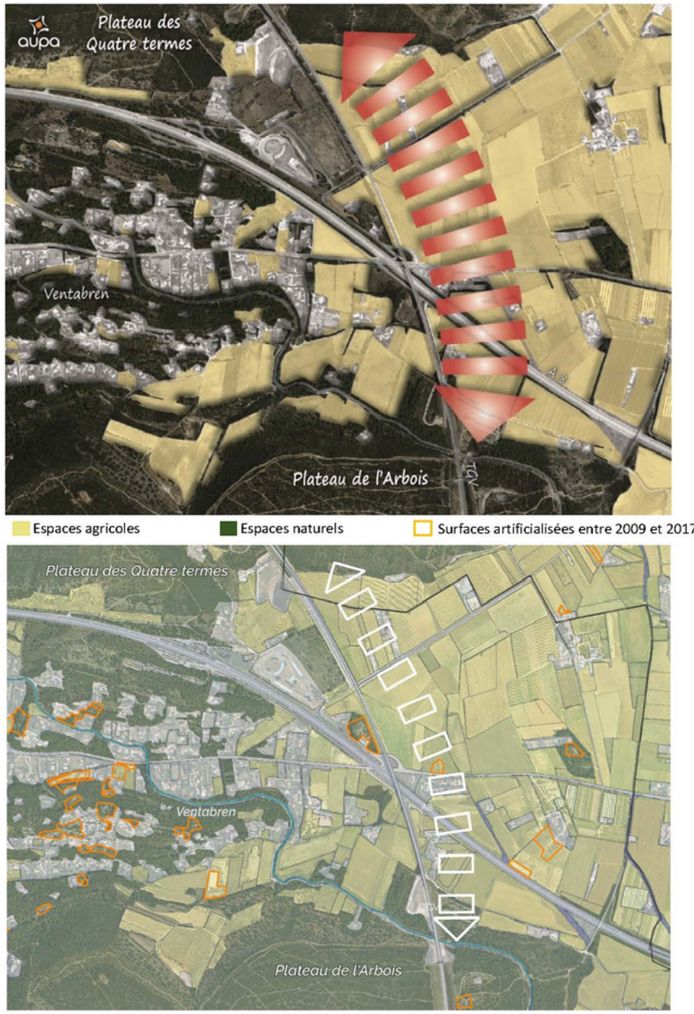

Corridor écologique rompu , Plateau de l'Arbois - Plaine des Milles - Plateau de Vitrolles / Plateau des quatre termes

Source : MOS AMP - Métropole Aix-Marseille-Provence

SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES POUR CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : UNE FEUILLE DE ROUTE PARTENARIALE AU NIVEAU RÉGIONAL (2021-2024)

Depuis 2020, la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DREAL PACA), avec l'appui des agences d'urbanisme, anime un collectif d'acteurs régionaux sur le sujet de la sobriété foncière. Il rassemble les services déconcentrés de l'Etat (DREAL, DRAAF, DDT(m)), ses opérateurs (Ademe, Agence de l'eau), le Conseil régional, l'Etablissement Public Foncier, la SAFER, les agences d'urbanisme de la région, le Cerema, le réseau des CCI, la chambre régionale de l'union nationale des aménageurs, l'agence régionale pour la biodiversité et l'environnement.

Ce travail de co-construction a abouti à une feuille de route, impliquant les partenaires, avec différents objectifs : construire un discours partagé, mutualiser l'offre de services à destination des collectivités, et créer une dynamique partenariale plus efficiente sur les territoires en faveur de la gestion économe de l'espace.

Lire la publication

SCOT PAYS D'ARLES

Couvert par un SCoT approuvé en 2018 et modifié en 2019, le PETR du Pays d'Arles s'interroge sur la mise en révision de ce document cadre pour diverses raisons : mise en compatibilité avec le SRADDET, évolutions réglementaires (modernisation des SCoT, loi Climat et Résilience), recours en cours, etc.

Afin de nourrir les débats, l'Aupa a réalisé un document pour éclairer les élus locaux sur ces sujets, notamment les attentes liées à la loi Climat et Résilience.

Lire la publication

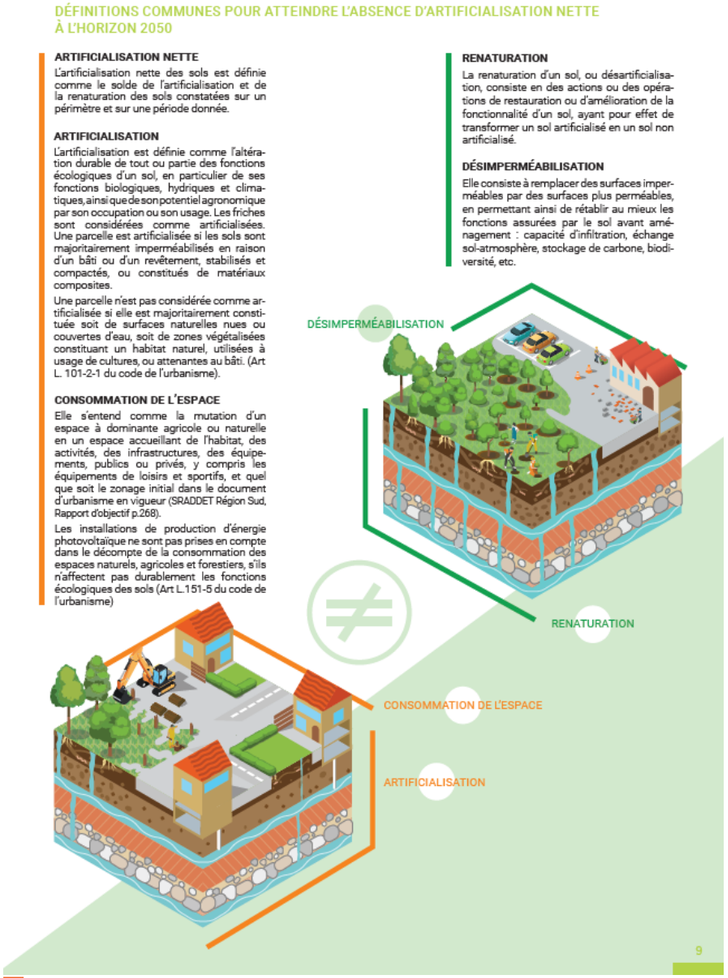

Extraits de la plaquette du SCoT PETR d'Arles

© Aupa

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

L'atelier accompagne les collectivités dans la **définition et la mise en œuvre de leurs politiques environnementales** sur des thématiques plurielles : la **biodiversité**, le **climat**, l'**énergie**, la **qualité environnementale de l'urbanisme**, l'**agriculture** et l'**alimentation**, etc. L'atelier veille à la **transversalité des analyses** aux différentes échelles géographiques et met son expertise au service des autres ateliers de l'agence pour « irriguer » les projets de territoires et la **planification stratégique des enjeux environnementaux**. Face aux défis écologiques et climatiques de demain, l'atelier entend contribuer à **diffuser l'innovation, les démarches et les outils pour un développement territorial plus durable**. Il **investit des sujets émergents, explore des méthodes de travail originales, développe l'animation de partenariats** et souhaite **renforcer les réseaux d'acteurs sur les thématiques environnementales**.

L'AUPA RENFORCE SON EXPERTISE SUR LES ENJEUX DU CLIMAT POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LEUR ADAPTATION ET LEUR RÉSILIENCE

Le dernier volet du rapport du GIEC vient de paraître. Il établit un panorama des solutions à mettre en œuvre si l'on veut espérer limiter le changement climatique sous la barre des 1,5°C.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre implique inévitablement de transformer en profondeur nos modes de vies et donc notre manière d'aborder l'aménagement et la fabrique des villes.

Afin d'accorder une réelle réflexion au climat dans ses pratiques et son accompagnement, l'Aupa a formé en 2021 une vingtaine de collaborateurs aux enjeux du dérèglement climatique grâce à la Fresque du Climat. Fondé en 2018 par Cédric Ringenbach, la Fresque du Climat sensibilise les participants aux causes et conséquences du dérèglement climatique. Sous forme d'un atelier collaboratif, les participants sont invités à reconstruire une fresque de 42 cartes issues des rapports du GIEC. Ce travail collaboratif questionne, interpelle et ouvre la voie sur des pistes d'actions potentielles, à différentes échelles, pour répondre aux enjeux d'adaptation et d'atténuation du dérèglement climatique.

Atelier Fresque du climat au sein de l'agence
© Aupa

VILLE ET BIODIVERSITÉ, DE LA QUALITÉ DE L'UNE DÉPEND LA QUALITÉ DE L'AUTRE

Les rapports sur l'état de la biodiversité se suivent et se ressemblent. Les scientifiques sont unanimes : elle poursuit inexorablement son déclin sous la pression des activités humaines et de l'artificialisation des sols. Au-delà d'une protection plus affirmée des campagnes environnantes, la ville doit aussi contribuer à la conservation et l'expression de la biodiversité. Plus qu'un verdissement, il s'agit de favoriser des pratiques et des aménagements qui permettent les fonctionnalités écologiques pour des villes plus résilientes face au changement climatique et porteuses de services aux citadins. Sur l'année 2021 l'Aupa a poursuivi ses engagements en faveur d'une plus grande intégration des processus écologiques dans la fabrique de la ville.

L'atelier transition environnementale a notamment animé un débat sur le sujet auprès du conseil consultatif du Pays d'Aix et a contribué à la parution nationale « trait d'agences » sur le volet « cohabitons » avec la nature.

Cette année 2021 a été dédiée également à la finalisation de l'atlas métropolitain de la Biodiversité avec la concrétisation d'un quatrième volet dédié à la patrimonialité. Par ailleurs, dans un objectif de partage des expériences et d'animation des partenariats, l'Aupa suit tout particulièrement le programme de recherche sur la commune d'Aix-en-Provence, BioRev-Aix porté par Aix-Marseille Université, qui interroge la capacité des rues de la ville à être supports de continuités écologiques.

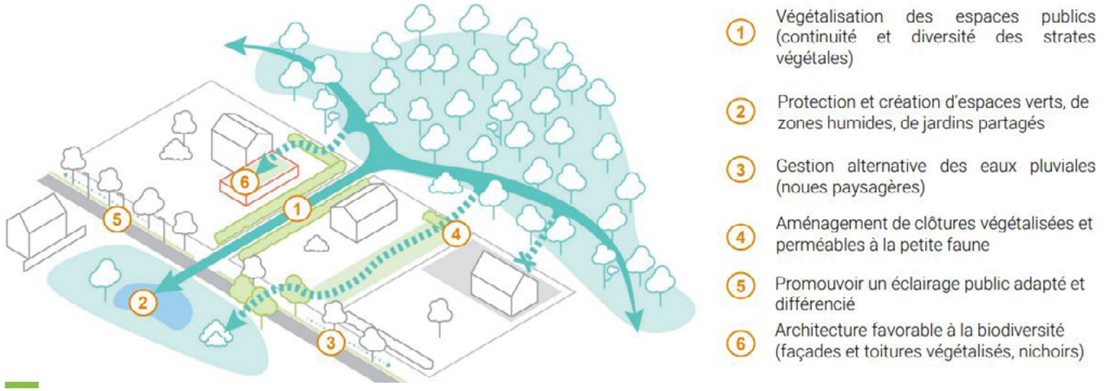

Composer avec la biodiversité en ville
© Aupa

VITROLLES : ÉVALUATION DES ILOTS DE CHALEUR URBAINS SUR LE QUARTIER DU LIOURAT

De nos jours, les villes présentent un climat urbain spécifique, plus chaud qu'à la campagne lié à la concentration d'activités anthropiques, à leur forte minéralité, au déficit d'espaces verts, etc. Cette surélévation de la température en ville est appelée « Ilot de Chaleur Urbain » (ICU).

Dans le prolongement des cahiers sur les ICU réalisés dans le cadre du Plan Climat, Air Energie Métropolitain en 2019/2020, l'Aupa a engagé en 2021 une étude sur l'évaluation des ICU sur le quartier du Liourat à Vitrolles, objet d'une opération de renouvellement urbain. Ce travail permettra d'orienter le dessein du futur quartier dès 2024. Il est mené en partenariat avec la Métropole AMP, la commune de Vitrolles et l'équipe de maitrise d'œuvre.

Le diagnostic a été effectué à l'aide de plusieurs outils : cartographie de « la chaleur de surface » à l'aide des données satellitaires (Landsat), mesures de « la chaleur ressentie » à différents endroits clés du quartier du Liourat et analyse « qualitative » du quartier (avec enquête de terrain) pour évaluer à dire d'expert « sa sensibilité » face à la problématique des ICU.

Après ce diagnostic et un benchmark des solutions rafraichissantes, des orientations d'aménagements ont été proposées pour renforcer la trame végétale (et ainsi la connecter avec la trame verte de la ville), concevoir des constructions bioclimatiques (et ainsi améliorer le confort des habitants) et organiser des espaces extérieurs et cheminements apaisés, supports de divers usages et mobilités.

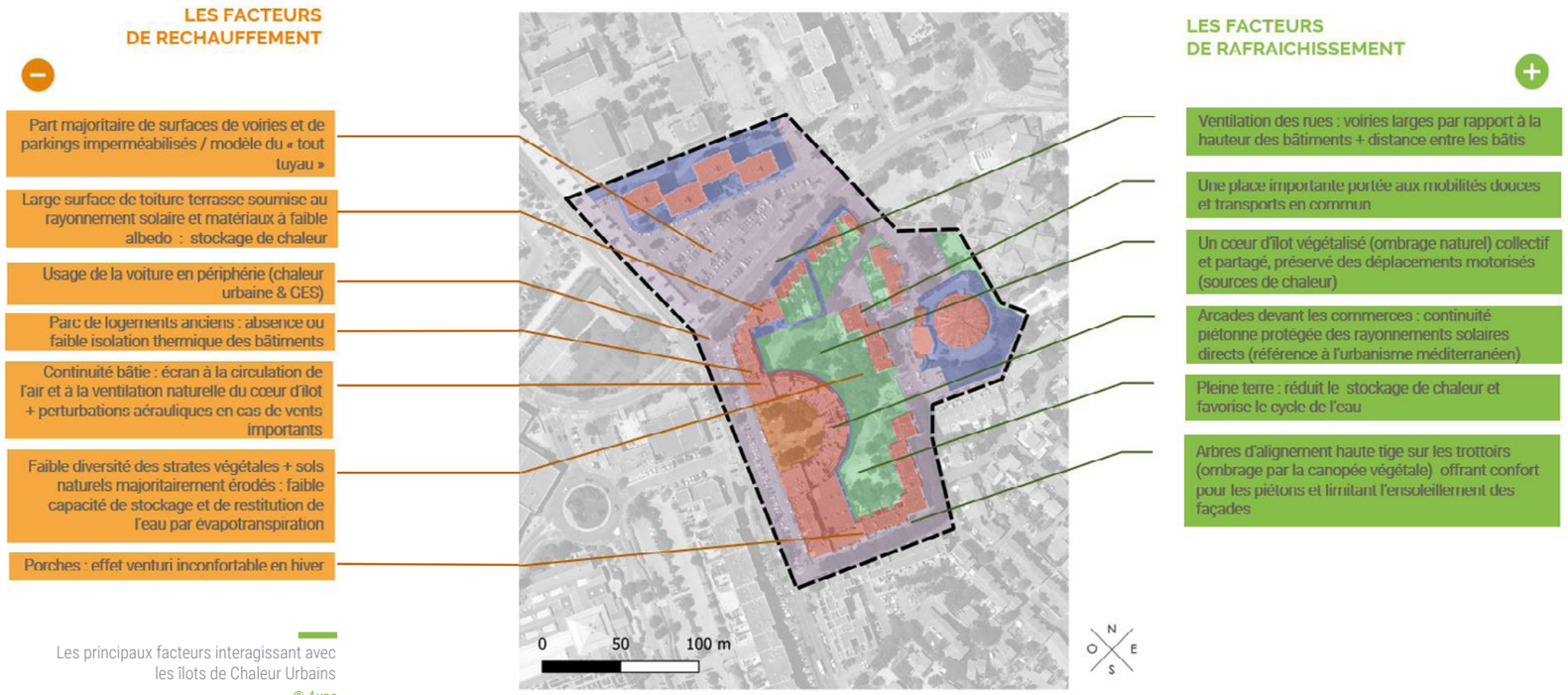

Les principaux facteurs interagissant avec les îlots de Chaleur Urbains

© Aupa

LA PLANIFICATION AU SERVICE DES POLITIQUES ALIMENTAIRES LOCALES

Dans le prolongement des travaux de l'agence sur l'agriculture et l'alimentation durable, l'Aupa a coanimé en 2021 un webinaire sur le thème de la « planification alimentaire » en partenariat avec la DREAL PACA, l'agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse et d'autres partenaires institutionnels.

La capacité alimentaire apparaît aujourd'hui comme l'un des enjeux essentiels dans la « fabrique » de territoires plus résilients dans un contexte d'accélération du changement climatique et à la lumière de la crise sanitaire.

Les documents de planification font parties des outils mobilisables pour conforter les politiques alimentaires locales. Ils peuvent, par leurs orientations, protéger le foncier agricole et sécuriser ainsi la production, faciliter le développement d'outils de transformation ou encore orienter la consommation à travers leur politique de développement commerciale. Inversement, l'approfondissement des connaissances sur les besoins alimentaires locaux ou sur la qualité des sols agricoles peut aider à enrichir les réflexions sur la consommation foncière, sur les zonages, sur les formes urbaines. Ainsi SCOT, PLU et PAT peuvent s'alimenter mutuellement...

Aujourd'hui, cet enjeu de la planification alimentaire est un sujet « très ouvert ». Les expériences locales les plus abouties et mises à l'honneur lors du webinaire, démontrent que pour maintenir voire développer une agriculture « de proximité » il faut une véritable volonté politique locale et une stratégie territoriale partagée, qui dépasse le champ de la planification et qui est portée par de nombreux acteurs intervenants sur les différents maillons de la chaine alimentaire.

Voir le replay

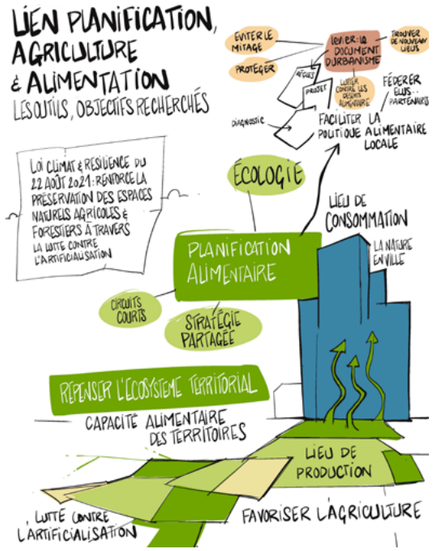

© Yann Chapuis

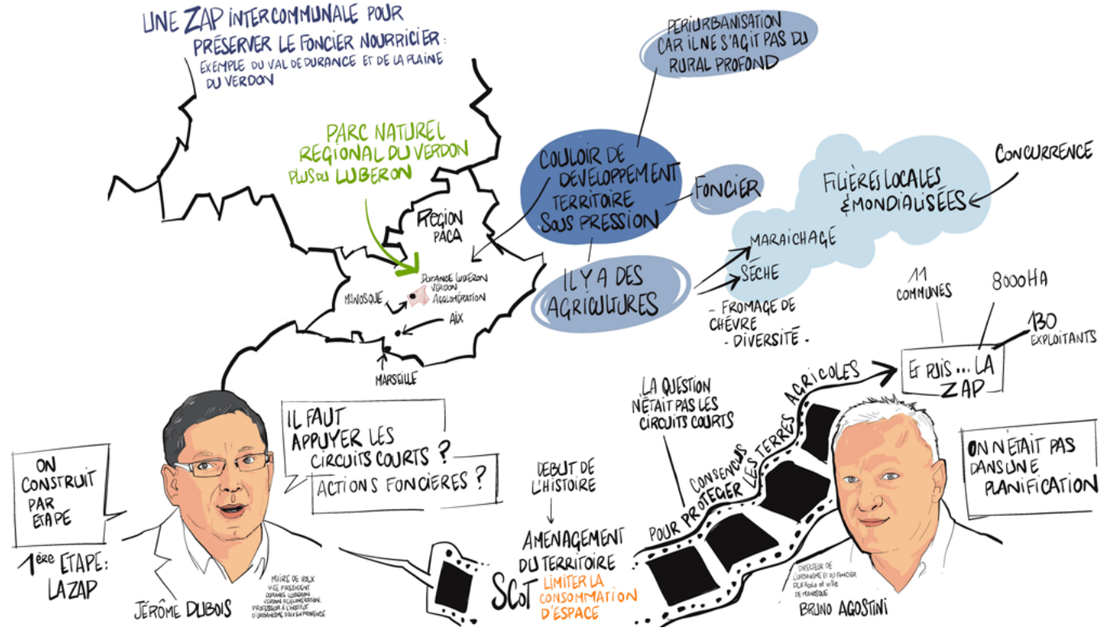

L'illustrateur Yann Chapus est intervenu en direct du webinaire pour illustrer les échanges lors des témoignages - retours d'expériences

© Yann Chapuis

L'AUPA, PARTENAIRE DE L'ANIMATION DU LABEL PARC+

L'agence accompagne l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) et ses partenaires dans l'évaluation des candidatures au label Parc+. Impulsé par la politique de développement durable de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le label Parc+ animé par l'ARBE permet aux partenaires de l'économie, de l'aménagement et de l'environnement de valoriser leur engagement sur la qualité et la performance des parcs d'activités régionaux. Le label porte sur plusieurs critères d'aménagement, de gestion, d'animation visant notamment à améliorer la prise en compte de l'environnement dans les parcs d'activités.

À la suite de visites de terrain avec l'ensemble des partenaires, l'Aupa apporte son regard sur les engagements des parcs en matière de performance énergétique, de limitation de la consommation foncière, de prise en compte des enjeux de biodiversité, etc.

Que ce soit sur des parcs en création ou des parcs existants, les acteurs économiques ont pleinement intégré l'importance de l'environnement dans les conditions d'accueil des entreprises. L'Aupa a pu notamment suivre les candidats du Pôle d'activité Yvon Morandat à Gardanne et du parc d'activité Val de Durance à Sisteron au cours de l'année 2021.

Cérémonie de remise des prix 2021
© ARBE

LES MEMBRES & PARTENAIRES

LES MEMBRES DE DROIT

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

AIX EN PROVENCE
LA VILLE

LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

Crous
Aix-Marseille
Avignon

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BOUCHES-DU-RHÔNE

PAYS d'AIX Territoires
Société Publique Locale d'Aménagement

SIHA
Services du Haut de l'Arc

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

LES MEMBRES ASSOCIÉS

LE RÉSEAU FNAU

L'agence adhère depuis sa création à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui regroupe 49 organismes publics d'études et de réflexions sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises.

Réseau d'échanges et de rencontres sur les questions urbaines, la FNAU permet aux élus locaux, professionnels de l'urbanisme et à ses 1 650 techniciens de mutualiser les informations, connaissances et expériences.

Organisation territoriale des Agences d'Urbanisme de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

PÉRIMÈTRES MARS 2022

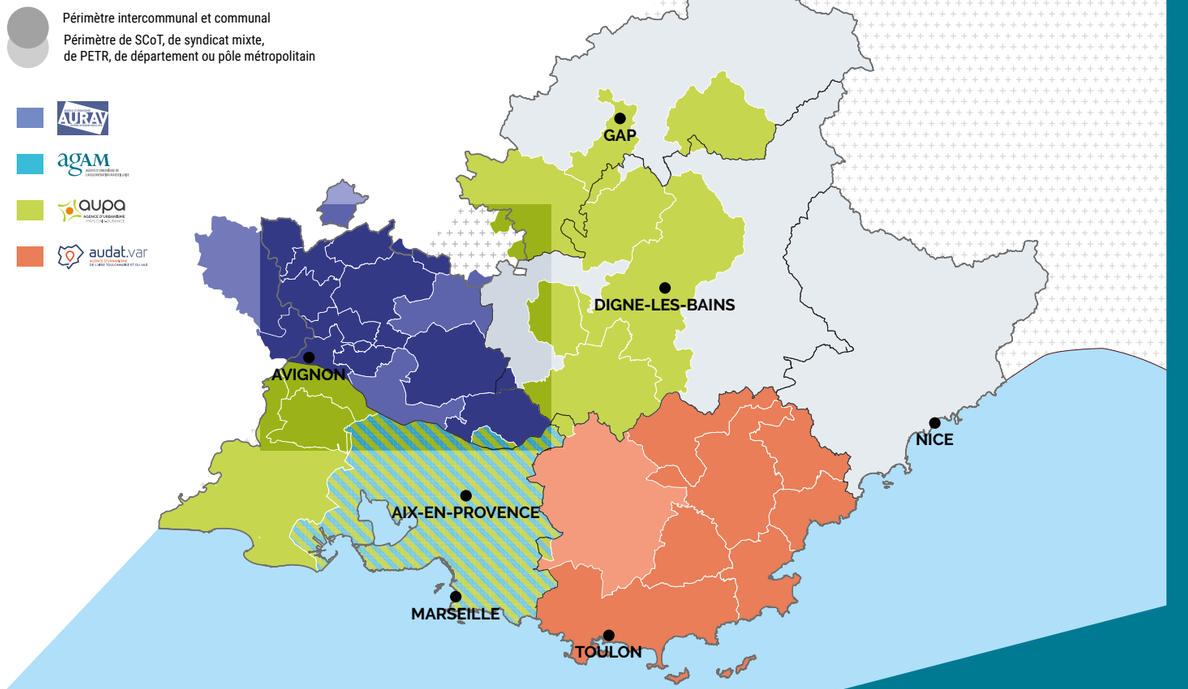

aupa
AGENCE D'URBANISME
PAYS D'AIX - DURANCE

Le Mansard Bât C 4e étage
1 Place Martin Luther King - Avenue du 8 mai 1945
13090 Aix-en-Provence

04 42 23 12 17 - aupa@aupa.fr - www.aupa.fr